

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20/02/2025**

PROCES-VERBAL

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC s'est tenu en présentiel et en visioconférence le 20 février 2025 à 16h00 à l'Etablissement Public Foncier à Besançon, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Membres présents pour la délibération 1:

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme BRAND - M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET – M. MATOCQ-GRABOT - Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. FROEHLI

Communautés de communes : M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme BARTHELET) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI)

Communautés de communes : M. BOUVERET (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) - Mme ROGNON (pouvoir à M. ALPY)

Membres présents pour la délibération 2:

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme BRAND - Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET – M. MATOCQ-GRABOT - Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET - M. FROEHLI

Communautés de communes : M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme BARTHELET) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI)

Communautés de communes : M. BOUVERET (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) - Mme ROGNON (pouvoir à M. ALPY)

Membres présents pour les délibérations 3 à 4:

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme BRAND - Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET – M. MATOCQ-GRABOT - Mme ROGEBOZ – Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. MICHAUD - M. FROEHLI - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme BARTHELET) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – Mme PRESSE (pouvoir à M. MICHAUD)

Communautés de communes : M. BOUVERET (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) – M. JOUVIN (pouvoir à Mme SAUMIER) - Mme ROGNON (pouvoir à M. ALPY)

Membres présents pour les délibérations 5 à 9:

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme BRAND - Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET – M. MATOCQ-GRABOT - Mme ROGEBOZ – Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. MICHAUD - M. FROEHLI - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET – M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme BARTHELET) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – Mme PRESSE (pouvoir à M. MICHAUD)

Communautés de communes : M. BOUVERET (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) – M. JOUVIN (pouvoir à Mme SAUMIER) - Mme ROGNON (pouvoir à M. ALPY)

Membres présents pour les délibérations 10 à 14:

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme BRAND - Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET - Mme ROGEBOZ – Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. MICHAUD - M. FROEHLI - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET – M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme BARTHELET) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – Mme PRESSE (pouvoir à M. MICHAUD)

Communautés de communes : M. BOUVERET (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) – M. JOUVIN (pouvoir à Mme SAUMIER) - Mme ROGNON (pouvoir à M. ALPY)

Membres présents pour la délibération 15 :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : - Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET - Mme ROGEBOZ – Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. MICHAUD - M. FROEHLI - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET – M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme BARTHELET) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – Mme PRESSE (pouvoir à M. MICHAUD)

Communautés de communes : M. BOUVERET (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) – M. JOUVIN (pouvoir à Mme SAUMIER) - Mme ROGNON (pouvoir à M. ALPY)

Membres présents pour les délibérations 16 à 20 :

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - Mme ROGEBOZ – Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. MICHAUD - M. FROEHLI - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET – M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme BARTHELET) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – Mme PRESSE (pouvoir à M. MICHAUD)

Communautés de communes : M. BOUVERET (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) – M. JOUVIN (pouvoir à Mme SAUMIER) - Mme ROGNON (pouvoir à M. ALPY)

Assistaient également :

M. MOUGEOT Charles (Directeur général EPF)

Mme BURGHARDT Sylvie (EPF) – Mme COULON Adeline (EPF) – Mme MARQUIS Karine (EPF) – M. PLASSON Nicolas (EPF)

Mme CLERMIDY Frédérique (services de PMA) - M. REDOUTEY Florent (services de PMA)

Mme Christelle BAUD (services de GBM)

M. Antoine BREHIN-ROSSBACH (DREAL)

M. LORENZELLI Guy (Payeur Départemental)

M. WEBER Frédéric (CC Pays de Montbozon et du Chanois), M. FARENC Jean-François (CC du Clunisois), M. BOURDIN (CC Montbenoît), M. SOUVIGNY Guy (CUCM), M. LAURENT Michel (CC des Deux Vallées vertes) et M. KURT Salih (CC des Portes du Haut Doubs), M. CHAUVIN Didier (CC du Grand Pontarlier).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut en conséquence valablement délibérer.

M. Philippe ALPY, Président au Conseil d'administration de l'EPF, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence et précise que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance et adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Etat d'avancement des opérations
3. Intégration nouvelles opérations suite à opportunité
4. Décisions d'acquisitions EPF
5. Décisions d'acquisitions OFS
6. Rétrocessions
7. Contrats spécifiques
8. Compte Financier Unique 2024 du budget principal de l'EPF
9. Compte Financier Unique 2024 du budget annexe OFS
10. Préemption – Droit de Priorité
11. Prolongation conventions de portage
12. Extinction de créance – Créance éteinte
13. Point sur le personnel
 - 13-1 Recrutement DGA (futur DG)
 - 13-2 Calcul de l'intéressement pour l'année 2024
 - 13-3 Titres restaurants dématérialisés
 - 13-4 Recrutement d'une Assistante Administrative et Comptable
14. Point OFS / Foncières
15. Convention attributaire de subventions
16. Liste des marchés EPF
17. Questions diverses

M. MOUGEOT indique que des modifications manuscrites sont susceptibles d'être faites sur la fiche de présence et la fiche des preuves électroniques s'il y a des difficultés pour certains élus à se connecter et à voter. Les fiches correspondantes seront vérifiées et signées par le président de l'EPF et la secrétaire de séance.

DELIBERATION N°01 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (point 1 dans les documents remis aux élus)

Monsieur ALPY ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Il demande à ce qu'un(e) secrétaire de séance parmi les membres du conseil d'administration présents soit élu(e) et demande d'accepter d'abord les décisions supplémentaires présentées dans le rapport additif et oralement.

Il indique que le compte-rendu du précédent conseil d'administration du 4 décembre 2024 doit être adopté.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration décide de désigner Madame Chantal GUYEN, secrétaire de séance, d'accepter d'abord les décisions supplémentaires présentées dans le rapport additif et oralement, et d'adopter le compte-rendu de la séance précédente, à savoir la réunion du Conseil d'administration du 4 décembre 2024.

RESULTATS DU SCRUTIN : 17 votants et 17 voix pour.

DELIBERATION N°02 – ETAT D'AVANCEMENT DES OPERATIONS (point 2 dans les documents remis aux élus)

Les opérations de l'état d'avancement ayant connues des modifications effectives depuis le Conseil d'Administration du 4 décembre 2024 figurent ci-après.

A la date de rédaction du présent rapport, l'engagement financier de l'EPF est le suivant :

- montant des décisions d'acquisitions prises par le Conseil d'Administration : **159 071 693 euros** avec prise en compte des décisions de préemption et sans diminution des acquisitions abandonnées à la demande des collectivités,
- montant des actes signés : **149 649 954 euros** (au 04/02/2025, y compris préemptions).

Il est rappelé que cela s'inscrit dans le cadre des 5 Programmes Pluriannuels d'Intervention de 2007-2009, 2010-2012, 2013-2015, 2016-2020 et 2021-2025 se traduisant aujourd'hui par **499 conventions opérationnelles** signées.

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
7	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Besançon	25	Mairie de Besançon	Caserne VAUBAN	Renouvellement urbain	2 800 000.00€	06 - Rétrocedé partiellement
261	CFD - Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon	Mairie de Frasne	25	Mairie de Frasne	Acquisition ancien restaurant centre ville	Renouvellement urbain	92 000.00€	07 - Rétrocession totale en cours
268	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Besançon	25	Mairie de Besançon	Réserve foncière rue de Dole	Renouvellement urbain	800 000.00€	05 - En portage
280	CCLL - Communauté de Communes Loue-Lison	Mairie de Lods	25	Mairie de Lods	Acquisitions parcelles pour habitat, lieudits "Betrué" et "Rappe du Bas"	Habitat, logement social et recomposition urbaine	25 000.00€	05 - En portage
300	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Besançon	25	Mairie de Besançon	Centre Saint Pierre	Renouvellement urbain	500 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
301	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Mancenans	25	Mairie de Mancenans	Réalisation parking + logements à proximité du centre bourg	Habitat, logement social et recomposition urbaine	200 000.00€	07 - Rétrocession totale en cours
316	CCDL - Communauté de Communes entre Doubs et Loue	Mairie de Gilley (25)	25	Mairie de Gilley (25)	Projet d'habitat secteur sur le Crêt	Habitat, logement social et recomposition urbaine	200 000.00€	07 - Rétrocession totale en cours
330	HJAC - Haut Jura Arcade Communauté	Mairie de Hauts de Bienne	39	Mairie de Hauts de Bienne	Requalification site PASSET	Renouvellement urbain	275 000.00€	05 - En portage
354	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Fontain	25	Mairie de Fontain	Requalification ancienne fruitière	Renouvellement urbain	300 000.00€	05 - En portage
400	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Fontain	25	Mairie de Fontain	Maintien petit commerce centre village	Développement économique	260 000.00€	05 - En portage
420	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Besançon	25	Mairie de Besançon	Ilot Pompier - Phase 2	Renouvellement urbain	1 500 000.00€	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
471	Communauté de Communes Auxonne Pontallier Val de Saône	Mairie de Auxonne	21	Mairie de Auxonne	Ilot Place d'Armes	Renouvellement urbain	2 000 000.00€	04 - En portage pour partie / En cours de négociation

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
475	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	71	Mairie de Montceau-les-Mines	Projet réhabilitation ilot n°10	Habitat, logement social et recomposition urbaine	2 500 000.00€	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
476	CCLG - Communauté de Communes La Grandvillière	Mairie de La Chaux du Dombief	39	Mairie de La Chaux du Dombief	Projet habitat centre du village	Habitat, logement social et recomposition urbaine	130 000.00€	05 - En portage
479	CFD - Communauté de Communes du Plateau de Frasnay et du Val du Drugeon	Mairie de Boujailles	25	Mairie de Boujailles	Acquisition ferme entrée village	Renouvellement urbain	200 000.00€	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
481	CCVS - Communauté de Communes des Vosges du Sud	Mairie de Giromagny	90	Mairie de Giromagny	Projet habitat rue du Mont Jean	Habitat, logement social et recomposition urbaine	345 000.00€	05 - En portage
532	CCLG - Communauté de Communes La Grandvillière	Mairie de Saint Laurent en Grandvaux	39	Mairie de Saint Laurent en Grandvaux	Zone de l'Essaron	Habitat, logement social et recomposition urbaine	400 000.00€	03 - En cours de négociation
557	CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	89	Mairie de Auxerre	Friche ferroviaire	Développement économique	490 000.00€	05 - En portage
563	CCPD - Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise	Mairie de Fauverney	21	Mairie de Fauverney	Projet d'équipement sur les parcelles MFR	Equipements publics	250 000.00€	05 - En portage
568	CCVS - Communauté de Communes des Vosges du Sud	CCVS - Communauté de Communes des Vosges du Sud	90	Mairie de Etuefont	Ancien Tissage Zeller	Développement économique	90 000.00€	07 - Rétrocession totale en cours
577	CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumois	Mairie de Osse	25	Mairie de Osse	Ancienne ferme rue de la liberté	Habitat, logement social et recomposition urbaine	290 000.00€	07 - Rétrocession totale en cours
585	CCLMHD - Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Mairie de La Planée	25	Mairie de La Planée	Sécurisation carrefour	Equipements publics	60 000.00€	07 - Rétrocession totale en cours
587	CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumois	Mairie de Baume les Dames	25	Mairie de Baume les Dames	Acquisition SCI Saint Vincent	Renouvellement urbain	293 000.00€	06 - Rétrocedé partiellement
664	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Seloncourt	25	Mairie de Seloncourt	OAP Rue Neuve	Habitat, logement social et recomposition urbaine	410 000.00€	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
666	CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau	Mairie de Morteau	25	Mairie de Morteau	Acquisition garage Citroën et logement	Equipements publics	1 000 000.00€	05 - En portage
668	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	71	Mairie de Montceau-les-Mines	Requalification ilot 9 ACV	Renouvellement urbain	200 000.00€	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
678	CCPF - Communauté de Communes Puisaye-Forterre	Mairie de Champignelles	89	Mairie de Champignelles	Annexe Ecole Vétérinaire	Renouvellement urbain	350 000.00€	05 - En portage
682	CCLMHD - Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Mairie de Les Villedieu	25	Mairie de Les Villedieu	Ancienne ferme - Remise agricole	Renouvellement urbain	405 000.00€	06 - Rétrocedé partiellement
693	CCBLM - Communauté de Communes Bazois Loire Morvan	Mairie de Charrin	58	Mairie de Charrin	Projet habitat	Habitat	100 000.00€	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
752	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Perrecy-les-Forges	71	Mairie de Perrecy-les-Forges	Projet de requalification du centre-bourg - ilot Monroché/Casino	Habitat	500 000.00€	05 - En portage
807	CCBLM - Communauté de Communes Bazois Loire Morvan	Mairie de Châtillon-en-Bazois	58	Mairie de Châtillon-en-Bazois	Acquisition local SCHIEVER	Equipements publics	50 000.00€	05 - En portage
817	CCPD - Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise	Mairie de Genlis	21	Mairie de Genlis	Opération cœur de ville	Renouvellement urbain	1 500 000.00€	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
818	CCC - Communauté de Communes du Clunisois	Mairie de Salornay-sur-Guye	71	Mairie de Salornay-sur-Guye	Achat et aménagement d'un bâtiment	Equipements publics	60 000.00€	07 - Rétrocession totale en cours
819	CCHJSC - Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	Mairie de Leschères	39	Mairie de Leschères	Projet de création d'un lotissement	Habitat	50 000.00€	05 - En portage

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
859	CCLL - Communauté de Communes Loue-Lison	Mairie de Charnay	25	Mairie de Charnay	Futur lotissement	Habitat	300 000.00€	06 - Rétrocedé partiellement
879	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Venise	25	Mairie de Venise	Acquisition d'une ancienne ferme au coeur du village	Renouvellement urbain	100 000.00€	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
940	CCPD - Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise	Mairie de Fauverney	21	Mairie de Fauverney	Création d'un nouveau lotissement	Habitat	700 000.00€	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
943	CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	Mairie de Venoy	89	Mairie de Venoy	Acquisition dans le cadre de l'aménagement d'un accès	Equipements publics	210 000.00€	06 - Rétrocedé partiellement
950	CCAVM - Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan	Mairie de Châtel-Censoir	89	Mairie de Châtel-Censoir	Acquisition maison Pierdon	Habitat	20 000.00€	05 - En portage
956	Département du territoire de Belfort	Département du territoire de Belfort	90	Mairie de Lépoux	Acquisition d'un hôtel restaurant à Lépoux	Développement économique	500 000.00€	05 - En portage
962	CCACN - Communauté de Communes Amognes Coeur du Nivernais	Mairie de Saint-Saulge	58	Mairie de Saint-Saulge	Création d'une dent creuse vertueuse - aménagement de voirie	Equipements publics	100 000.00€	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
993	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	25	Mairie de Mathay, Mairie de Bourguignon, Mairie Colombier Fontaine, Mairie de Pont de Roide Vermondans	Protection des captages d'eau potable	Espaces agricoles, naturels et de loisirs	550 000.00€	05 - En portage
994	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	25	Mairie de Seloncourt, Mairie de Montbéliard, Mairie de Pont de Roide Vermondans, Mairie de Voujeaucourt, Mairie de Mathay	Acquisitions foncières pour extension des déchetteries	Equipements publics	600 000.00€	03 - En cours de négociation
1011	CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	Mairie de Saint-Bris-le-Vineux	89	Mairie de Saint-Bris-le-Vineux	Aménagement zone pavillonnaire "Fontaine de Grisy"	Habitat	450 000.00€	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
1017	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Byans sur Doubs	25	Mairie de Byans sur Doubs	Aménagement d'un nouveau quartier	Habitat	100 000.00€	05 - En portage
1019	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Saint Vit	25	Mairie de Saint Vit	Projet de requalification urbaine de l'ilot "Champs Marmots"	Renouvellement urbain	1 300 000.00€	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
1021	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Cussey sur l'Ognon	25	Mairie de Cussey sur l'Ognon	Aménagement centre-bourg	Equipements publics	100 000.00€	05 - En portage
1071	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Pays de Clerval	25	Mairie de Pays de Clerval	Création d'une résidence seniors	Habitat	140 000.00€	05 - En portage
1072	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	71	Mairie de Saint-Forgeot	Acquisition du site de production du groupe Veldeman à Saint-Forgeot	Développement économique	2 600 000.00€	04 - En portage pour partie / En cours de négociation
1093	CCAM - Communauté de communes de l'Agglomération Migennaise	Mairie de Migennes		Mairie de Migennes	Rachat du local de l'ancienne pharmacie	Développement économique	200 000.00€	03 - En cours de négociation
1094	CCLMHD - Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Mairie de Labergement Sainte Marie	25	Mairie de Labergement Sainte Marie	Acquisition de l'Auberge du Coude et terrains attenants	Développement économique	1 300 000.00€	05 - En portage
1116	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Noirefontaine	25	Mairie de Noirefontaine	Acquisition d'un logement	Habitat	300 000.00€	03 - En cours de négociation
1128	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Brognard	25	Mairie de Brognard	Restructuration d'une ancienne ferme	Equipements publics	100 000.00€	05 - En portage

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
1133	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Saint Vit	25	Mairie de Saint Vit	Maintien de commerce de proximité - Café du centre	Développement économique	320 000.00€	05 - En portage
1141	CCST - Communauté de Communes du Sud Territoire	Mairie de Grandvillars		Mairie de Grandvillars	Réalisation d'un groupe scolaire et périscolaire et d'un quartier d'habitat	Renouvellement urbain	700 000.00€	03 - En cours de négociation
1154	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	Mairie de Cussy-en-Morvan		Mairie de Cussy-en-Morvan	Création d'un lieu de vie, de rencontres culturelles et d'un café associatif	Développement économique	100 000.00€	05 - En portage
1165	CCST - Communauté de Communes du Sud Territoire	Mairie de Lebetain		Mairie de Lebetain	Maison à l'abandon	Habitat	200 000.00€	03 - En cours de négociation
1167	Communauté de communes Val de Gray	Communauté de communes Val de Gray	70	Mairie de Gray	Requalification du centre commercial Gray Mode	Développement économique	1 000 000.00€	03 - En cours de négociation
1169	CCBSB - Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne	Mairie de Saint-Germain-en-Brionnais	71	Mairie de Saint-Germain-en-Brionnais	Acquisition maison à l'abandon pour création logement social	Habitat	50 000.00€	03 - En cours de négociation
1170	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Montbéliard	25	Mairie de Montbéliard	Création d'un pôle logistique et de repli pour les manifestations de plein air	Equipements publics	250 000.00€	05 - En portage
1171	CCACN - Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais	Mairie de Trois-Vèvres	58	Mairie de Trois-Vèvres	Réhabilitation de ruines à l'état d'abandon	Habitat	20 000.00€	03 - En cours de négociation
1172	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Arcey (25)	25	Mairie de Arcey (25)	Sécurisation RD 33	Renouvellement urbain	105 000.00€	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1173	CCPHD - Communauté de Communes des Portes du Hauts Doubs	Mairie de Pierrefontaine les Varans	25	Mairie de Pierrefontaine les Varans	Acquisition de l'hôtel-restaurant Le Commerce	Développement économique	300 000.00€	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1174	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	25	Mairie de Mathay	Zone des Hauts de Mathay - Phase 2	Développement économique	1 700 000.00€	03 - En cours de négociation
1175	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Pont de Roide Vermondans	25	Mairie de Pont de Roide Vermondans	Aménagement Place Général de Gaulle	Renouvellement urbain	400 000.00€	03 - En cours de négociation
1176	HJAC - Haut Jura Arcade Communauté	Mairie de Hauts de Bienne	39	Mairie de Hauts de Bienne	Aménagement d'un nouveau site économique L'Amy	Développement économique	1 000 000.00€	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1177	TEC - Terre d'Émeraude Communauté	Mairie de Bonlieu	39	Mairie de Bonlieu	Projet d'aménagement de 4 parcelles constructibles	Renouvellement urbain	200 000.00€	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1178	CCPF - Communauté de Communes Puisaye-Forterre	Mairie de Champignelles	89	Mairie de Champignelles	Aménagement d'un pôle technique, habitat et formation	Renouvellement urbain	75 000.00€	03 - En cours de négociation
1179	CAGS - Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	Mairie de Saint-Denis-lès-Sens		Mairie de Saint-Denis-lès-Sens	Aménagement ancienne clinique Sainte-Colombe	Habitat	200 000.00€	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1180	Communauté de communes Val de Gray	Communauté de communes Val de Gray	70	Mairie de Gray	Aménagement d'une zone économique	Développement économique	300 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1181	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Mandeure	25	Mairie de Mandeure	Aménagement cœur de ville	Renouvellement urbain	150 000.00€	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1182	CAGS - Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	Mairie de Armeau		Mairie de Armeau	Création d'un bâtiment de stockage	Equipements publics	50 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1183	CAGS - Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	Mairie de Armeau		Mairie de Armeau	Création d'un gîte communal	Développement économique	100 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1184	CAGS - Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	Mairie de Sens		Mairie de Sens	Terrains dit Soeurs de la Charité	Equipements publics	900 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
1185	CAGS - Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	Mairie de Sens		Mairie de Sens	Terrain situé à proximité de la gare SNCF	Renouvellement urbain	900 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1186	CAGS - Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	Mairie de Sens		Mairie de Sens	Bâtiment situé à proximité de la gare SNCF	Renouvellement urbain	600 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1187	CAGS - Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	Mairie de Sens		Mairie de Sens	Bâtiment situé dans le périmètre d'une ZAD	Espaces agricoles, naturels et de loisirs	200 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1188	CCACN - Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais	Mairie de Bona	58	Mairie de Bona	Reprise du dernier commerce	Développement économique	300 000.00€	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1189	CCBLM - Communauté de Communes Bazois Loire Morvan	CCBLM - Communauté de Communes Bazois Loire Morvan	58	Mairie de Saint-Honoré-les-Bains	Acquisition d'un bâtiment pour centraliser les services de la CCBLM	Equipements publics	100 000.00€	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1190	CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes	Mairie de Arcey (25)	25	Mairie de Arcey (25)	Réhabilitation réseaux d'assainissement	Renouvellement urbain	100 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1191	CCLMHD - Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Mairie de Les Granges	25	Mairie de Les Granges	Achat ancienne colonie de vacances	Habitat	1 600 000.00€	03 - En cours de négociation
1192	CCLMHD - Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Mairie de Les Pontets	25	Mairie de Les Pontets	Acquisition bâtiment agricole et habitation	Habitat	500 000.00€	03 - En cours de négociation
1193	CCLMHD - Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Mairie de Saint Point Lac	25	Mairie de Saint Point Lac	Aménagement atelier municipal	Equipements publics	100 000.00€	03 - En cours de négociation
1194	Communauté de communes des Monts de Gy	Mairie de Fretigney			Bâtiments professionnels suite à cessation d'activités	Développement économique	1 000 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1195	Communauté de communes des Monts de Gy	Mairie de Saint-Gand		Mairie de Saint-Gand	Aménagement place du village et bâtiment	Equipements publics	20 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1196	CCPHD - Communauté de Communes des Portes du Hauts Doubs	Mairie de Passonfontaine	25	Mairie de Passonfontaine	Aménagement d'un nouveau quartier	Habitat	200 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1197	CCPHD - Communauté de Communes des Portes du Hauts Doubs	Mairie de Vercel	25	Mairie de Vercel	Achat de terrain à bâtir	Habitat	400 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1198	CCC - Communauté de Communes du Clunisois	Mairie de Salornay-sur-Guye	71	Mairie de Salornay-sur-Guye	Création d'un espace pour des professionnels de santé	Equipements publics	200 000.00€	03 - En cours de négociation
1199	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maïche	Mairie de Bief	25	Mairie de Bief	Réhabilitation bâtiment ancien pour habitat	Habitat	100 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1200	CCPM - Communauté de Communes du Pays de Maïche	Mairie de Les Ecorces	25	Mairie de Les Ecorces	Réhabilitation ancienne usine	Renouvellement urbain	700 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1201	Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois	Mairie de Chassey-lès-Montbozon		Mairie de Chassey-lès-Montbozon	Acquisition d'un local abritant le système d'alimentation en eau potable	Equipements publics	20 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1202	Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois	Mairie de Chassey-lès-Montbozon		Mairie de Chassey-lès-Montbozon	Préservation du patrimoine	Renouvellement urbain	50 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1203	Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois	Mairie de Dampierre-sur-Linotte		Mairie de Dampierre-sur-Linotte	Aménagement nouveau quartier Vaivre	Habitat	300 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1204	Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois	Mairie de Dampierre-sur-Linotte		Mairie de Dampierre-sur-Linotte	Ilôt dégradé grande rue	Renouvellement urbain	50 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1205	Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois	Mairie de Dampierre-sur-Linotte		Mairie de Dampierre-sur-Linotte	Acquisition maison centre-village / transformation commerce	Développement économique	200 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
1206	Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois	Mairie de Dampierre-sur-Linotte		Mairie de Dampierre-sur-Linotte	Démolition ancienne auto-école	Renouvellement urbain	5 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1207	Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois	Mairie de Échenoz-le-Sec		Mairie de Échenoz-le-Sec	Aménagement urbain	Habitat	100 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1208	Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois	Mairie de Loulans les Forges			Réhabilitation d'un immeuble locatif	Habitat	100 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1209	Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois	Mairie de Loulans les Forges			Habitation en ruine à démolir	Habitat	10 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1210	Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois	Mairie de Neurey-lès-la-Demie		Mairie de Neurey-lès-la-Demie	Future friche de l'ancien EHPAD	Renouvellement urbain	1 000 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1211	Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois	Mairie de Neurey-lès-la-Demie		Mairie de Neurey-lès-la-Demie	Création d'un gîte communal	Habitat	100 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1212	Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois	Mairie de Ormenans		Mairie de Ormenans	Achat parcelle boisée	Espaces agricoles, naturels et de loisirs	200 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1213	CFD - Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon	Mairie de Frasne	25	Mairie de Frasne	Création d'un local technique	Equipements publics	250 000.00€	03 - En cours de négociation
1214	CCST - Communauté de Communes du Sud Territoire	Mairie de Beaucourt		Mairie de Beaucourt	Construction de logements neufs	Habitat	100 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1215	CCHJSC - Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	CCHJSC - Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	39	Mairie de Lavans-lès-Saint-Claude	Extension zone d'activités Curtillet-Pratz	Développement économique	5 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1216	CCHJSC - Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	CCHJSC - Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	39	Mairie de Lavans-lès-Saint-Claude	Installation d'une activité industrielle ZI Nord	Développement économique	200 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1217	CCPF - Communauté de Communes Puisaye-Forterre	Mairie de Dampierre-sous-Bouhy	58	Mairie de Dampierre-sous-Bouhy	Reprise multiservices	Développement économique	200 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1218	CCTB - Communauté de Communes Terres de Bresse	Mairie de Saint-Germain-du-Plain		Mairie de Saint-Germain-du-Plain	Aménagement d'un nouveau quartier	Habitat	20 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1219	Communauté de communes Val de Gray	Mairie de Autrey-lès-Gray		Mairie de Autrey-lès-Gray	Aménagement pôle médical + place végétalisée	Equipements publics	20 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1220	Communauté de communes Val de Gray	Communauté de communes Val de Gray	70	Mairie de Gray	Construction d'une salle de sport	Equipements publics	300 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1221	Communauté de communes Val de Gray	Mairie de Gray		Mairie de Gray	Aménagement de l'îlot Tour de Grosse	Habitat	200 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1222	Communauté de communes Val de Gray	Mairie de Mantoche		Mairie de Mantoche	Création d'une maison du patrimoine	Développement économique	50 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1223	Communauté de communes Val de Gray	Mairie de Nantilly		Mairie de Nantilly	Construction d'habitat passerelle	Habitat	20 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1224	Communauté de communes Val de Gray	Mairie de Nantilly		Mairie de Nantilly	Rénovation et changement de destination (logements)	Habitat	100 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1225	Communauté de communes Val de Gray	Mairie de Pesmes		Mairie de Pesmes	Maison Grandvelle	Habitat	1 000 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1226	Communauté de communes Val de Gray	Mairie de Poyans		Mairie de Poyans	Acquisition ruine pour démolition	Habitat	10 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1227	Communauté de communes Val de Gray	Mairie de Venère		Mairie de Venère	Habitat à démolir	Habitat	100 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1228	Communauté de communes Val de Gray	Mairie de Venère		Mairie de Venère	Elargissement de trottoir	Equipements publics	100 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)

N° opération	Adhérent	Demandeur	Code dep.	Commune	Libellé de l'opération	Axe du PPI	Estimation globale	État d'avancement
1229	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	71	Mairie de Sanvignes-les-Mines	Création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées aux Essarts	Equipements publics	5 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1230	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Le Creusot	71	Mairie de Le Creusot	Aménagement de l'ilot entre place Schneider et Jaurès	Développement économique	300 000.00€	02 - Contact collectivité pris : Attente de décision de démarrage
1231	CUCM - Communauté Urbaine Creusot Montceau	Mairie de Morey (71)	71	Mairie de Morey (71)	Ancienne maison abandonnée	Renouvellement urbain	20 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1232	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Devecey	25	Mairie de Devecey	Projet économique	Développement économique	300 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1233	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Noironte	25	Mairie de Noironte	Réalisation d'un lotissement communal	Habitat	200 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1234	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	Mairie de Pirey	25	Mairie de Pirey	Réhabilitation d'une maison	Habitat	100 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1235	CAGB - Communauté d'agglomération du Grand Besançon (archivé)	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	25	Mairie de Besançon	Réserve foncière long terme à Besançon	Renouvellement urbain	10 000 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1236	CAGB - Communauté d'agglomération du Grand Besançon (archivé)	CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	25	Mairie de Besançon	Devenir du site ENEDIS chemin du Fort Benoît	Renouvellement urbain	3 000 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1238	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Allondans	25	Mairie de Allondans	Acquisition de deux maisons et terrains agricoles suite à un legs	Habitat	200 000.00€	03 - En cours de négociation
1239	PMA - Pays de Montbéliard Agglomération	Mairie de Goux les Dambelin	25	Mairie de Goux les Dambelin	Jardin paysager	Equipements publics	5 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1240	TEC - Terre d'Emeraude Communauté	Mairie de Pont-de-Poitte	39	Mairie de Pont-de-Poitte	Requalification d'un espace de loisirs (bordure salle des fêtes et Ain)	Espaces agricoles, naturels et de loisirs	100 000.00€	01 - Attente contact collectivité (EPF-Collectivité)
1241	CCYN - Communauté de Communes Yonne Nord	Mairie de Serbonnes		Mairie de Serbonnes	Achat bâtiment bar du village	Développement économique	120 000.00€	00 - Recensement / Attente validation d'opération
1242	Communauté de communes des Monts de Gy	Mairie de Charcenne		Mairie de Charcenne	Démolition hangar et réhabilitation maison	Habitat	100 000.00€	00 - Recensement / Attente validation d'opération
1243	CCJN - Communauté de Communes Jura-Nord	Mairie de Dampierre	39	Mairie de Dampierre	Dynamisation du centre-bourg	Renouvellement urbain	100 000.00€	00 - Recensement / Attente validation d'opération
1244	CCC - Communauté de Communes du Clunisois	CCC - Communauté de Communes du Clunisois	71	Mairie de Blanot (71)	Installation d'une activité agricole	Espaces agricoles, naturels et de loisirs	400 000.00€	03 - En cours de négociation
1245	CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumois	CCDB - Communauté de Communes du Doubs Baumois	25	Mairie de Vergranne, Mairie de Verne	Extension de la ZAE Europolys	Développement économique	300 000.00€	00 - Recensement / Attente validation d'opération
1246	CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	Mairie de Escolives-Sainte-Camille	89	Mairie de Escolives-Sainte-Camille	Création d'une micro-crèche	Equipements publics	50 000.00€	00 - Recensement / Attente validation d'opération

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration prend connaissance de l'état d'avancement de la tranche annuelle d'acquisition.

RESULTATS DU SCRUTIN : 18 votants et 18 voix pour.

Mme CHOUX assiste à la réunion en présentiel depuis cette délibération.

DELIBERATION N°03– INTEGRATION NOUVELLES OPERATIONS SUITE A OPPORTUNITE (point 3-1 dans les documents remis aux élus)

Les programmations annuelles de l'EPF comportent les opérations identifiées lors du recensement annuel auprès des collectivités, pouvant être complétées par des opérations d'opportunité qui n'étaient pas programmables au moment du recensement.

L'intégration de ces opérations au programme pluriannuel d'intervention de l'EPF est soumise à l'avis de l'EPCI dont la collectivité demanderesse est membre conformément au règlement d'intervention de l'EPF :

"3-3-1- Acquisitions à la demande d'une commune

...Opérations non programmables

Pour des opérations nécessitant une intervention rapide (opportunité, DIA sur un bien non identifié au programme d'intervention mais susceptible de représenter un intérêt fort), la commune saisit simultanément l'EPF et l'EPCI dont elle est membre.

Le président de l'EPCI transmet son avis à l'EPF et à la commune dans les 15 jours suivant la réception de la saisine..."

11 nouvelles opérations sont proposées ci-après pour un montant prévisionnel de **3 670 000 euros** :

SERBONNES (89) – Projet : « Achat bâtiment bar du village ».

Par sollicitation du 12/12/2024, la commune de Serbonnes a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite préserver l'activité d'un bar, unique commerce du village.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 120 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes Yonne Nord en date du 16/12/2024.

CHARCENNE (70) – Projet : « Démolition hangar et réhabilitation maison ».

Par sollicitation du 20/12/2024, la commune de Charcenne a fait connaître son souhait d'acquérir deux parcelles bâties sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune qui envisage une opération de renouvellement urbain à vocation d'habitat en cœur de village.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes des Monts de Gy en date du 20/12/2024.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS (71) – Projet : « Installation d'une activité agricole ».

Par sollicitation du 07/01/2025, la Communauté de Communes du Clunisois a fait connaître son souhait d'acquérir plusieurs parcelles composant un domaine agricole sur le territoire de la commune de Blanot.

Ce domaine composé de bâtiments et de prés présente un intérêt stratégique pour la collectivité qui souhaite faciliter l'installation d'un projet agricole (production fruitière, maraîchère, pépinière, ...) dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Espaces agricoles, naturels et de loisirs ».

Elle est estimée à environ 400 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la commune de Blanot en date du 13/01/2025.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOUBS BAUMOIS (25) – Projet : « Extension de la ZAE Europols ».

Par sollicitation du 19/12/2024, la Communauté de Communes du Doubs Baumois a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles non bâties sur le territoire des communes de Verne et Vergranne.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la collectivité dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités Europols, porté par le Syndicat Mixte Europols.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la commune de Verne en date du 15/01/2025 et de la commune de Vergranne en date du 06/01/2025

ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE (89) – Projet : « Création d'une micro-crèche ».

Par sollicitation du 19/12/2024, la commune d'Escolives-Sainte-Camille a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle non bâtie sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui envisage d'y construire une micro-crèche.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 50 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 16/01/2025.

DAMPIERRE (39) – Projet : « Dynamisation du centre-bourg ».

Par sollicitation du 13/09/2024, la commune de Dampierre a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la revitalisation du centre du village, en assurant la présence d'un commerce.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Jura Nord en date du 04/02/2025.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MORTEAU (25) – Projet : « Base de loisirs Morteau ».

Par sollicitation du 03/02/2025, la Communauté de Communes du Val de Morteau a fait connaître son souhait d'acquérir plusieurs parcelles accueillant un centre de vacances sur le territoire de la commune de Morteau.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la collectivité qui souhaite assurer la réfection du centre de vacances, situé en entrée de Morteau à proximité du Doubs et du camping, et recréer un équipement public d'hébergement et de loisirs, en lien avec le développement du sport de pleine nature/santé et d'une politique de tourisme 4 saisons.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Espaces agricoles, naturels et de loisirs ».

Elle est estimée à environ 1 000 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la commune de Morteau en date du 03/02/2025.

SERCY (71) – Projet : « Acquisition ancien bistrot - création d'un point de vie ».

Par sollicitation du 03/02/2025, la commune de Sercy a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de l'animation du village, en assurant la création d'un lieu de vie et de rencontres.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise en date du 11/02/2025.

HERIMONCOURT (25) – Projet : « Acquisition du site de la Bouloie / Fondation Pluriel ».

Par sollicitation du 06/02/2025, la commune de Hérimoncourt a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre d'un projet de regroupement des services à l'enfance (crèche, restauration scolaire, école maternelle) sur un même site.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 800 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 17/02/2025.

EXINCOURT (25) – Projet : « Reprise d'une friche commerciale ».

Par sollicitation du 23/01/2025, la commune de Exincourt a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de l'accueil de nouvelles activités commerciales (ou autres).

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 10/02/2025.

VILLERS-SAINT-MARTIN (25) – Projet : « Acquisition foncière centre du village ».

Par sollicitation du 24/01/2025, la commune de Villers-Saint-Martin a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble présente un intérêt stratégique pour la commune compte tenu de sa localisation au cœur du village, en vue de la conduite d'un projet d'habitat (sous réserves).

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Doubs Baudois en date du 05/02/2025.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration approuve l'intégration au programme opérationnel des opérations figurant ci-dessus.

RESULTATS DU SCRUTIN : 23 votants et 23 voix pour.

M. MICHAUD assiste à la réunion en présentiel depuis cette délibération.

Mme ROGEOZ et Mme SAUMIER se sont connectées à la réunion.

DELIBERATION N°04 – MODIFICATION D'OPERATIONS EPF (point 3-2 dans les documents remis aux élus)

Plusieurs opérations recensées lors d'un précédent Conseil d'administration doivent faire l'objet d'une modification en raison de la modification de la dénomination, de la consistance et/ou de l'estimation globale de l'opération.

En conséquence, s'agissant des opérations ci-après :

MAICHE (Opération 1031) – Projet : « Acquisition pour création d'un espace de respiration et de stationnement en centre-ville ». Opération créée au CA du 22/02/2023. Sur la commune de Maiche (25), une opération référencée sous l'axe « Equipements publics » pour une durée de 4 ans et un montant de **200 000 €**.

LOUGRES (Opération 1132) – Projet : « Aménagement des services techniques ». Opération créée au CA du 15/02/2024. Sur la commune de Lougres (25), une opération référencée sous l'axe « Equipements publics » pour une durée de 4 ans et un montant de **300 000 €**.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration décide d'annuler et remplacer les opérations ci-avant ainsi qu'il suit :

MAICHE (Opération 1031) – Projet : « Acquisition pour création d'un espace de respiration et de stationnement en centre-ville ». Opération créée au CA du 22/02/2023. Sur la commune de Maiche (25), une opération référencée sous l'axe « Equipements publics » pour une durée de 4 ans et un montant de **600 000 €**.

LOUGRES (Opération 1132) – Projet : « Aménagement des services techniques ». Opération créée au CA du 15/02/2024. Sur la commune de Lougres (25), une opération référencée sous l'axe « Equipements publics » pour une durée de 4 ans et un montant de **320 000 €**.

RESULTATS DU SCRUTIN : 23 votants et 23 voix pour.

DELIBERATION N°05 – DECISIONS D'ACQUISITIONS EPF (point 4-1 dans les documents remis aux élus)

Plusieurs promesses de vente ont été recueillies. Par ailleurs, certaines seront, le cas échéant, susceptibles d'être présentées en séance.

Les acquisitions présentées ci-après représentent un engagement financier de **2 103 009 euros** hors frais d'actes et se décomposent comme suit :

- **PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION (25) (opération 1174) « Zone des Hauts de Mathay – phase 2 »**
Sur la commune de MATHAY acquisition des parcelles cadastrées :

- section AC numéro 26 d'une superficie de 4a 94ca,
- Section G numéro 1576, d'une superficie de 12a 84ca

pour un montant de **1 778 euros (hors taxes et frais d'enregistrement)**, suivant estimation EPF du 19/12/2024.

- **MIGENNES (89) (opération 1093) « Rachat du local de l'ancienne pharmacie »**
Sur la commune de MIGENNES, acquisition des parcelles cadastrées :

- section AB numéro 130 d'une superficie de 2a 02ca,
- Section AB numéro 131, d'une superficie de 1a 45ca

pour un montant de **165 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement)**, dont **10 000€ de frais d'agence inclus**, suivant estimation EPF du 28/01/2025.

- **SERBONNES (89) (opération 1241) « Achat bâtiment bar du village »**
Sur la commune de SERBONNES, acquisition de la parcelle cadastrée :

- section AD numéro 251 d'une superficie de 1a 43ca,

pour un montant de **107 500 euros (hors taxes et frais d'enregistrement)** suivant estimation EPF du 27/01/2025.

- **MONETEAU (89) (opération 1008) « Aménagement d'un lotissement - Rue de Gurgy »**
Sur la commune de MONETEAU, acquisition de la parcelle cadastrée :

- section AB numéro 286 (fraction parcelle AB 257) d'une superficie de 9a 72ca,

pour un montant de **38 880 euros (hors taxes et frais d'enregistrement)**, suivant estimation des Domaines n°2024-89263-25937 du 08/04/2024.

- **MONETEAU (89) (opération 1008) « Aménagement d'un lotissement - Rue de Gurgy »**
Sur la commune de MONETEAU, acquisition de la parcelle cadastrée :

- section AB numéro 284 (fraction parcelle AB 255) d'une superficie de 11a 93ca,

pour un montant de **47 720 euros (hors taxes et frais d'enregistrement)**, suivant estimation des Domaines n°2024-89263-25935 du 08/04/2024.

- **MONETEAU (89) (opération 1008) « Aménagement d'un lotissement - Rue de Gurgy »**
Sur la commune de MONETEAU, acquisition de la parcelle cadastrée :

- section AB numéro 288 (fraction parcelle AB 259) d'une superficie de 29a 71ca,

pour un montant de **118 840 euros (hors taxes et frais d'enregistrement)**, suivant estimation des Domaines n°2024-89263-25939 du 08/04/2024.

- **MONETEAU (89) (opération 1008) « Aménagement d'un lotissement - Rue de Gurgy »**

Sur la commune de MONETEAU, acquisition de la parcelle cadastrée :

- section AB numéro 290 (fraction parcelle AB 261) d'une superficie de 30a 39ca,

pour un montant de **121 560 euros (hors taxes et frais d'enregistrement)**, suivant estimation des Domaines n°2024-89263-25940 du 08/04/2024.

- **JONCY (71) (opération 1142) « Rénovation Cœur de Village – Place Duréault » :**

Sur la commune de JONCY, acquisition des parcelles cadastrées :

- parcelle section AB numéro 130 d'une superficie de 5a 61ca,
- parcelle section AB numéro 133 d'une superficie de 5a 39ca,

Le tout pour une superficie totale de 11a 00ca, pour un montant de **10 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement)** suivant une estimation EPF du 04/02/2025.

- **SALORNAY-SUR-GUYE (71) (opération 1198) « Création d'un espace pour professionnels de santé » :**

Sur la commune de SALORNAY-SUR-GUYE, acquisition des parcelles cadastrées :

- parcelle section F numéro 248 d'une superficie de 6a 80ca,
- parcelle section F numéro 249 d'une superficie de 2a 98 ca,

Le tout pour une superficie totale de 9a 78ca, pour un montant de **140 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement)**, suivant une estimation EPF du 10 janvier 2025.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS (71) (opération 1244) « Installation d'une activité agricole » :**

Sur la commune de BLANOT, acquisition des parcelles cadastrées :

- parcelle section AC numéro 48 d'une superficie de 18a 55ca,
- parcelle section AC numéro 49 d'une superficie de 41a 18ca,
- parcelle section AC numéro 184 d'une superficie de 1ha 63a 66ca,

Le tout pour une superficie totale de 2ha 23a 39 ca, pour un montant de **316 041 € (hors taxes et frais d'enregistrement)**, suivant un avis de valeur des Domaines n°2025-71039-02583 du 22/01/2025.

- **QUINGEY (opération 1063) “Acquisition de parcelles pour l'installation d'un troupeau mobile”**

Sur la commune de QUINGEY, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section A n°590, lieudit “sur la vigne des moines” d'une superficie de 05a 50ca
- Section A n°591, lieudit “sur la vigne des moines” d'une superficie de 23a 35ca

Pour un montant de **1 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement)**, suivant estimation EPF en date du 04/02/2025.

- **BYANS-SUR-DOUBS (opération 1017) “Aménagement d'un nouveau quartier”**

Sur la commune de BYANS-SUR-DOUBS, acquisition d'une parcelle cadastrée section AC n°34 d'une superficie de 01a 55ca, pour un montant de **3 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement)**, suivant estimation EPF en date du 18/11/2024.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE LISON (opération 1056) “Acquisition d'une ancienne scierie”**

Sur la commune d'ARC-ET-SENANS, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section A n°903, lieudit “31 rue du canton d'aval”, d'une superficie de 41a 61ca,
- Section A n°902, lieudit “canton d'aval”, d'une superficie de 01ha 04a 38ca,

Pour un montant de **320 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement)**, suivant estimation France Domaine n°2025-25021-08472 en date du 12/02/2025.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MORTEAU (opération 1247) “Base de loisirs Morteau”**

Sur la commune de MORTEAU, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section AI n°219, lieudit “10, chemin du breuille”, d'une superficie de 75a 11ca,
- Section AI n°127, lieudit “le breuille”, d'une superficie de 29a 00ca,
- Section AI n°209, lieudit “le breuille”, d'une superficie de 01ha 23a 88ca,
- Section AI n°221, lieudit “la brasserie”, d'une superficie de 60ca,
- Section AI n°223, lieudit “rue de l'éboulement”, d'une superficie de 45ca,

Pour un montant de **710 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement)**, suivant estimation France Domaine n°2024-25411-26573 en date du 06/11/2024.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE (71) (opération 1130) “Création zone d'activité Ouroux-sur-Saône”**

Sur la commune d'OUROUX-SUR-SAÔNE acquisition de la parcelle cadastrée section E numéro 281 d'une superficie totale de 11a 50ca, pour un montant de **690 € (hors taxes et frais d'enregistrement)**, suivant estimation EPF en date du 6 janvier 2025.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration décide d'approuver les acquisitions telles que figurant ci-dessus.

- **PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION (25) (opération 1174) « Zone des Hauts de Mathay – phase 2 »**

Sur la commune de MATHAY acquisition des parcelles cadastrées

- section AC numéro 26 d'une superficie de 4a 94ca,
- Section G numéro 1576, d'une superficie de 12a 84ca

pour un montant de 1 778 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

- MIGENNES (89) (opération 1093) « Rachat du local de l'ancienne pharmacie »

Sur la commune de MIGENNES, acquisition des parcelles cadastrées :

- section AB numéro 130 d'une superficie de 2a 02ca,
- Section AB numéro 131, d'une superficie de 1a 45ca

pour un montant de 165 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), dont 10 000 € de frais d'agence.

- SERBONNES (89) (opération 1241) « Achat bâtiment bar du village »

Sur la commune de SERBONNES, acquisition de la parcelle cadastrée :

- section AD numéro 251 d'une superficie de 1a 43ca,

pour un montant de 107 500 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

- MONETEAU (89) (opération 1008) « Aménagement d'un lotissement - Rue de Gurgy »

Sur la commune de MONETEAU, acquisition de la parcelle cadastrée :

- section AB numéro 286 (fraction parcelle AB 257) d'une superficie de 9a 72ca,

pour un montant de 38 880 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

- MONETEAU (89) (opération 1008) « Aménagement d'un lotissement - Rue de Gurgy »

Sur la commune de MONETEAU, acquisition de la parcelle cadastrée :

- section AB numéro 284 (fraction parcelle AB 255) d'une superficie de 11a 93ca,

pour un montant de 47 720 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

- MONETEAU (89) (opération 1008) « Aménagement d'un lotissement - Rue de Gurgy »

Sur la commune de MONETEAU, acquisition de la parcelle cadastrée :

- section AB numéro 288 (fraction parcelle AB 259) d'une superficie de 29a 71ca,

pour un montant de 118 840 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

- MONETEAU (89) (opération 1008) « Aménagement d'un lotissement - Rue de Gurgy »

Sur la commune de MONETEAU, acquisition de la parcelle cadastrée :

- section AB numéro 290 (fraction parcelle AB 261) d'une superficie de 30a 39ca,

pour un montant de 121 560 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

- JONCY (71) (opération 1142) « Rénovation Cœur de Village – Place Duréault » :

Sur la commune de JONCY, acquisition des parcelles cadastrées :

- parcelle section AB numéro 130
- parcelle section AB numéro 133

pour un montant de 10 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement).

- SALORNAY-SUR-GUYE (71) (opération 1198) « Création d'un espace pour professionnels de santé » :

Sur la commune de SALORNAY-SUR-GUYE, acquisition des parcelles cadastrées :

- parcelle section F numéro 248
- parcelle section F numéro 249

pour un montant de 140 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement), avec 6 000 € de frais d'agence inclus.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS (71) (opération 1244) « Installation d'une activité agricole » :

Sur la commune de BLANOT, acquisition des parcelles cadastrées :

- parcelle section AC numéro 48
- parcelle section AC numéro 49
- parcelle section AC numéro 184

pour un montant de 316 041 € (hors taxes et frais d'enregistrement).

- QUINGEY (opération 1063) "Acquisition de parcelles pour l'installation d'un troupeau mobile"

Sur la commune de QUINGEY, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section A n°590, lieudit "sur la vigne des moines" d'une superficie de 05a 50ca
- Section A n°591, lieudit "sur la vigne des moines" d'une superficie de 23a 35ca

Pour un montant de 1 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement).

- BYANS-SUR-DOUBS (opération 1017) "Aménagement d'un nouveau quartier"

Sur la commune de BYANS-SUR-DOUBS, acquisition d'une parcelle cadastrée section AC n°34 d'une superficie de 01a 55ca pour un montant de 3 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement).

- COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE LISON (opération 1056) "Acquisition d'une ancienne scierie"

Sur la commune d'Arc-et-Senans, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section A n°903, lieudit "31 rue du canton d'aval", d'une superficie de 41a 61ca,
- Section A n°902, lieudit "canton d'aval", d'une superficie de 01ha 04a 38ca,

Pour un montant de 320 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement).

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MORTEAU (opération 1247) "Base de loisirs Morteau"

Sur la commune de MORTEAU, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section AI n°219, lieudit "10, chemin du breuille", d'une superficie de 75a 11ca,

- Section AI n°127, lieudit “le breuille”, d’une superficie de 29a 00ca,
- Section AI n°209, lieudit “le breuille”, d’une superficie de 01ha 23a 88ca,
- Section AI n°221, lieudit “la brasserie”, d’une superficie de 60ca,
- Section AI n°223, lieudit “rue de l’éboulement”, d’une superficie de 45ca,

Pour un montant de 710 000 € (hors taxes et frais d’enregistrement).

- COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE (71) (opération 1130) “Création zone d’activité Ouroux-sur-Saône”

Sur la commune d’OUROUX-SUR-SAÔNE acquisition de la parcelle cadastrée section E numéro 281 d’une superficie totale de 11a 50ca, pour un montant de 690 € (hors taxes et frais d’enregistrement).

RESULTATS DU SCRUTIN : 24 votants et 24 voix pour.

M. PETIT s’est connecté à la réunion.

Dans les documents remis aux élus, il a été indiqué dans la première partie pour l’opération 1093 (Migennes) un prix d’acquisition à 165 000 euros et dans «la demande» des élus à se prononcer un prix à 155 000 euros. Le prix d’acquisition étant de 165 000 euros, la délibération a été modifiée dans ce sens.

M. FARENC a indiqué que l’acquisition de l’opération 1244 (Communauté de Communes du Clunisois) concernait un ancien domaine viticole. M. MOUGEOT indique que cette acquisition se fait avec l’accord de la SAFER.

N° de l'opération : 1174 - Zone des Hauts de Mathay - Phase 2
OP1174ACQ003_Consorts PELIER

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

PMA - Pays de Montbéliard Agglomération

Demandeur : PMA - Pays de Montbéliard Agglomération
Réception du dossier : NP

Désignation des biens à acquérir

Mathay (25)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
AC	0026	SOUS CHARMEY OUEST	494
G	1576	SUR LE COTOLOT	1 284
		TOTAL :	1 778

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : AU

Emplacement réservé :
Droit de préemption :

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future :
Axe du PPI : Développement économique

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation EPF : 1 778 €
Estimation globale : 1 700 000 €
Estimation tranche : 1 778 €
Veille :

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Réserve foncière dans le cadre de la phase 2 de la ZAC des Hauts de Mathay

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération: 1093 - Rachat du local de l'ancienne pharmacie
OP1093ACQ001_PICARD

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCAM - Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise

Demandeur : Ville de MIGENNES (89)

Réception du dossier : 28/01/2025 TS

Désignation des biens à acquérir
MIGENNES

Désignation parcellaire		Lieu-dit	Contenance cadastrale	Emprise à acquérir
Section	N° cadastre			
AB	130	72 avenue Jean Jaurès	202	202
AB	131	72b avenue Jean Jaurès	145	145
Total				347 m²

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : UA

Emplacement réservé : Non
Droit de préemption : Non

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future : développement économique
Axe du PPI : développement économique

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation EPF : 150 000 €
Estimation globale : 200 000 €
Estimation tranche : 155 000 € et 10 000€
de frais d'agence en sus

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : juin 2025
Date prévisible de fin d'acquisition : juin 2025

OBSERVATIONS :

Prix +3,3% au-dessus de l'estimation EPF

Immeuble d'intérêt architectural historique 1905-1930 => construit par M. BERARD, architecte

Plan cadastral :



Photographie :



N° de l'opération : 1241 - Achat bâtiment bar du village
OP1241ACQ001_DESPRES

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCYN - Communauté de Communes Yonne Nord

Demandeur : Mairie de Serbonnes
Réception du dossier : 16/12/2024 TS

Désignation des biens à acquérir

Serbonnes (89)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
AD	0251	12 Rue du Maréchal Leclerc	143
		TOTAL :	143

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : U

Emplacement réservé : non
Droit de préemption : Oui

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future : Développement économique
Axe du PPI : Développement économique

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation EPF : 110 000 €
Estimation globale : 120 000 €
Estimation tranche : 107 500 €
Veille :

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Immeuble acheté avec bail commercial en cours

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 1008 - Aménagement d'un lotissement - Rue de Gurgy
OP1008ACQ001_Indivision LEBERT

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Demandeur : Mairie de Monéteau
Réception du dossier : 28/11/2023 (TS)

Désignation des biens à acquérir

Monéteau (89)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
AB	286 (fraction AB 257)	Rue de Gurgy	972
		TOTAL :	972

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : UBa

Emplacement réservé :
Droit de préemption :

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future : Habitat
Axe du PPI : Habitat

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaine : 38 500 €
Estimation globale : 500 000 €
Estimation tranche : 38 880 €
Veille :

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : juin 2025
Date prévisible de fin d'acquisition : juin 2025

OBSERVATIONS :

Il s'agit d'un terrain nu – acquisition 0,98 % au-dessus de l'estimation domaine. Indemnités d'éviction dues par les vendeurs.

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 1008 - Aménagement d'un lotissement - Rue de Gurgy
OP1008ACQ002_CHARPY

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Demandeur : Mairie de Monéteau
Réception du dossier : 28/11/2023 (TS)

Désignation des biens à acquérir

Monéteau (89)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
AB	284 (fraction AB 255)	Rue de Gurgy	1 193
		TOTAL :	1 193

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : UBa

Emplacement réservé :
Droit de préemption :

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future : Habitat
Axe du PPI : Habitat

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaine : 47 600 €
Estimation globale : 500 000 €
Estimation tranche : 47 720 €
Veille :

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : juin 2025
Date prévisible de fin d'acquisition : juin 2025

OBSERVATIONS :

Il s'agit d'un terrain nu – acquisition 0,25% au-dessus de l'estimation domaine. Indemnités d'éviction dues par les vendeurs.

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 1008 - Aménagement d'un lotissement - Rue de Gurgy
OP1008ACQ003_CHAMEROY

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Demandeur : Mairie de Monéteau
Réception du dossier : 28/11/2023 (TS)

Désignation des biens à acquérir

Monéteau (89)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
AB	288 (fraction AB 259)	Rue de Gurgy	2 971
		TOTAL :	2 971

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : UBa

Emplacement réservé :
Droit de préemption :

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future : Habitat
Axe du PPI : Habitat

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaine : 118 000 €
Estimation globale : 500 000 €
Estimation tranche : 118 840 €
Veille :

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Il s'agit d'un terrain nu -- acquisition 0,71 % au-dessus de l'estimation domaine. Indemnités d'éviction dues par les vendeurs.

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 1008 - Aménagement d'un lotissement - Rue de Gurgy
OP1008ACQ004_Indivision CHAMEROY

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CAA - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Demandeur : Mairie de Monéteau
Réception du dossier : 28/11/2023 (TS)

Désignation des biens à acquérir

Monéteau (89)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
AB	290 (fraction AB 261)	Rue de Gurgy	3 039
		TOTAL :	3 039

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : UBa

Emplacement réservé :
Droit de préemption :

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future : Habitat
Axe du PPI : Habitat

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaine : 121 000 €
Estimation globale : 500 000 €
Estimation tranche : 121 560 €
Veille :

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Il s'agit d'un terrain nu – acquisition 0,46 % au-dessus de l'estimation domaine. Indemnités d'éviction dues par les vendeurs.

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 1142 - Rénovation Cœur de Village - Place Duréault
OP1142ACQ001_INDIVISION CORDELIER

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCC - Communauté de Communes du Clunisois

Demandeur : Mairie de Joncy
Réception du dossier : 25/03/2024 (ER)

Désignation des biens à acquérir

Joncy (71)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)	Numéros des lots
000AB	0130	Place Dureault	561	
000AB	0133	3 Place Henri Dureault	539	
		TOTAL :	1 100	

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : Carte communale
Zonage : Zone constructible

Emplacement réservé : /
Droit de préemption : /

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future : Démolition partielle ou totale
Axe du PPI : Renouvellement urbain

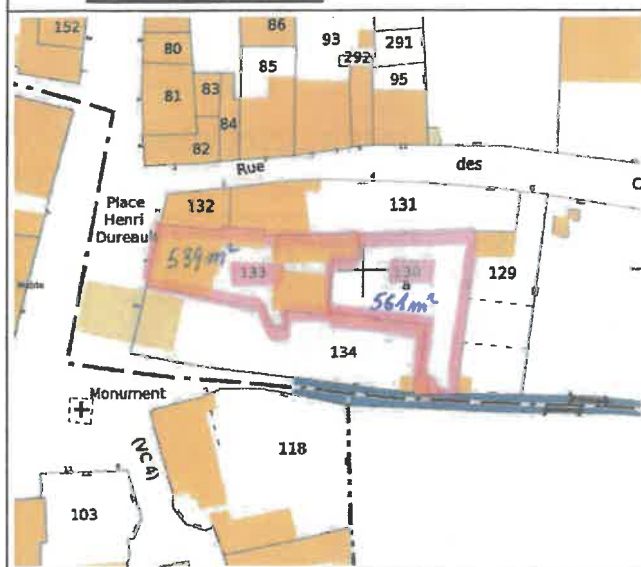
CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation EPF : en cours de finalisation
Estimation globale : 20 000 €
Estimation tranche : 10 000 €
Veille :

Affectation pendant portage : sécurisation
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : levée d'option à partir du 21/02/2025
Date prévisible de fin d'acquisition : 30/06/2025

OBSERVATIONS : Acquisition d'un ensemble immobilier à démolir au prix de 10.000 €

Plan cadastral :



Photographies :



**N° de l'opération : 1198 - Création d'un espace pour des professionnels de santé
OP1198ACQ001_EUVRARD**

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCC - Communauté de Communes du Clunisois

**Demandeur : Mairie de Salornay-sur-Guye
Réception du dossier : 8/10/2025 (ER)**

Désignation des biens à acquérir

Salornay-sur-Guye (71)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)	Numéros des lots
F	0248	CHATILLE	680	
F	0249	10 Rue DE CHATILLE	298	
		TOTAL :	978	

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

**Document d'urbanisme : PLU
Zonage : Ub**

**Emplacement réservé : Non
Droit de préemption : Instauré**

LA NATURE DU PROJET :

**Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :**

**Destination future : Equipement public (maison de
santé)
Axe du PPI : Equipements publics**

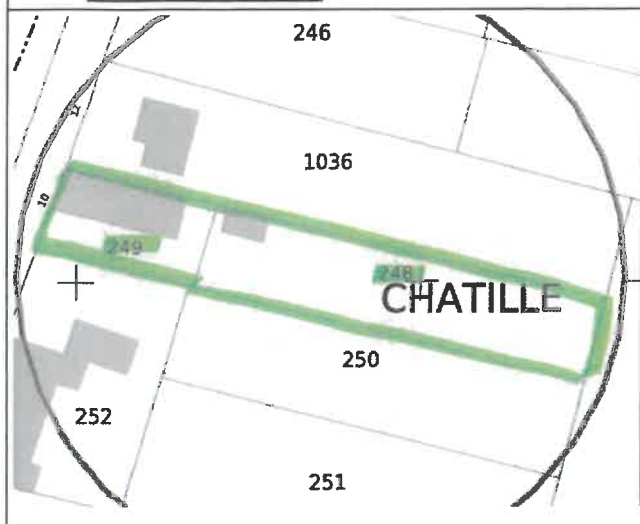
CONDITIONS FINANCIERES :

**Evaluation EPF : 150 000 €
Estimation globale : 200 000 €
Estimation tranche : 140 000 €
Veille :**

**Affectation pendant portage : sécurisation
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : Levé
d'option le 21/02/2025
Date prévisible de fin d'acquisition : 31/05/2025**

**OBSERVATIONS : Acquisition d'une
maison d'habitation au prix de 140 000 € pour
un projet de création accueil de professions
médicales**

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 1244 - Installation d'une activité agricole
OP1244ACQ001_SAFER BFC

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCC - Communauté de Communes du Clunisois

Demandeur : CCC - Communauté de Communes du Clunisois
Réception du dossier : 31/07/2024 (ER)

Désignation des biens à acquérir

Blanot (71)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)	Numéros des lots
AC	0049	NOUVILLE	4 118	
AC	0184	NOUVILLE	16 366	
AC	0048	NOUVILLE	1 855	
		TOTAL :	22 339	

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : RNU
Zonage : /

Emplacement réservé : /
Droit de préemption : /

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : /
Compatibilité SCOT : /
Compatibilité PLH : /

Destination future : Création d'une activité agricole
Axe du PPI : Espaces agricoles et naturels et de loisirs

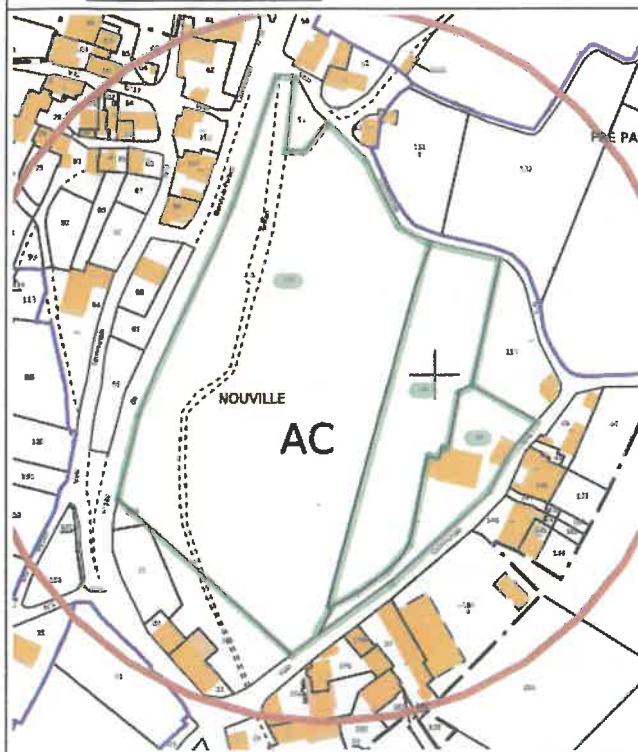
CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaine : 312 040 € HT, assortie d'une
marge d'appréciation de 5%
Estimation globale : 400 000 €
Estimation tranche : 316 041 €
Veille :

Affectation pendant portage : Mise à disposition ou
bail d'habitation
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : 15/04/2025
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS : Acquisition d'un
ensemble immobilier auprès de la SAFER à la
suite d'une préemption au prix de 316 041 €
HT

Plan cadastral :



Photographies :



**N° de l'opération : 1063 - Acquisition de parcelles pour l'installation d'un troupeau mobile;
OP1063ACQ0002_DEMONTROND**

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCLL - Communauté de Communes Loue-Lison

Demandeur : Mairie de Quingey
Réception du dossier : Cassandra PAYOT

Désignation des biens à acquérir

Quingey (25)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
A	0591	SUR LA VIGNE DES MOINES	2 335
A	0590	SUR LA VIGNE DES MOINES	550
TOTAL :			2 885

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : Nn

Emplacement réservé : non
Droit de préemption : non

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : non
Compatibilité SCOT : /
Compatibilité PLH : /

Destination future : installation d'un troupeau mobile
Axe du PPI : Espaces agricoles et naturels et de loisirs

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation EPF : 1000 €
Estimation globale : 20 000 €
Estimation tranche : 1000 €
Veille : Non

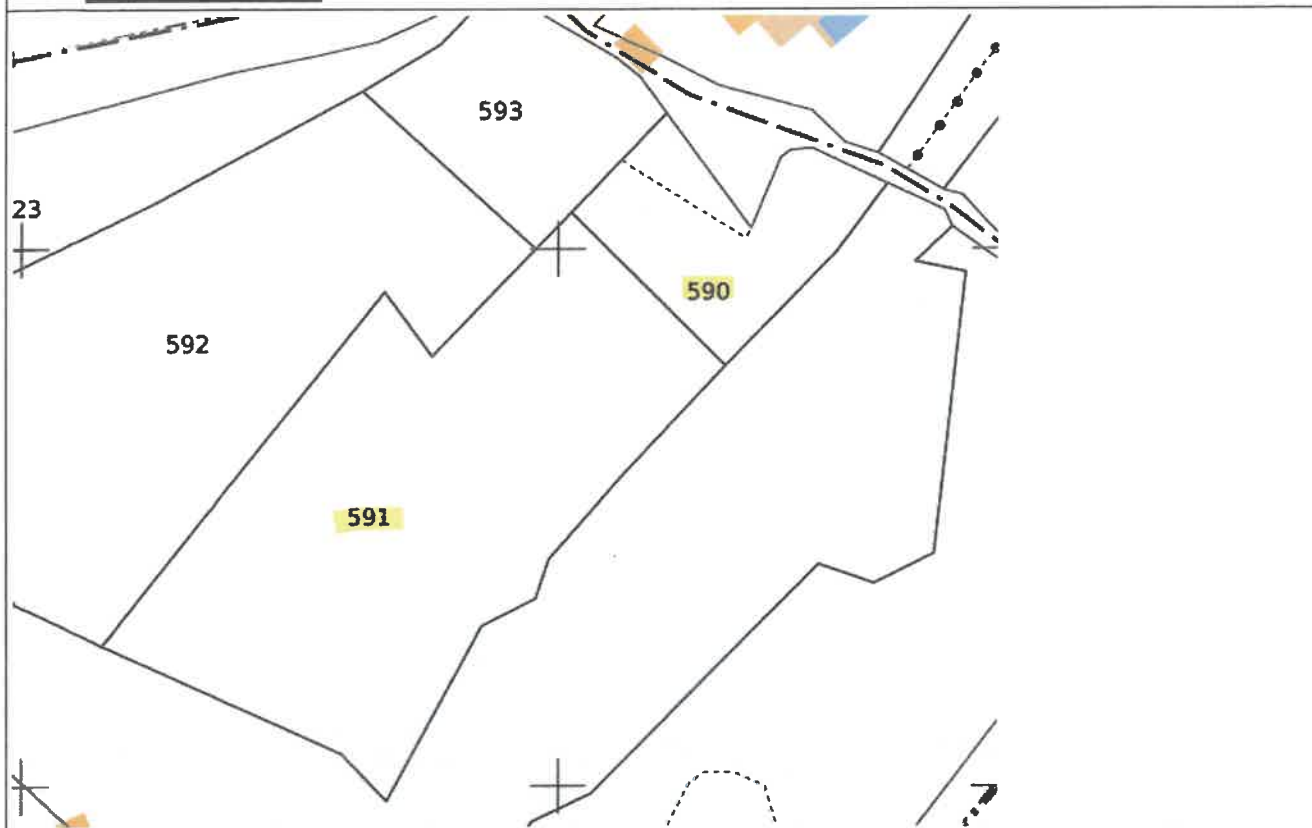
Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : avril 2025
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Acquisition de parcelles en zone N sur le secteur de la cote de Moini à Quingey pour l'installation d'un troupeau mobile.

Acquisition négociée à 1000 € soit un peu moins de 0,35€/m² afin de tenir compte de la valeur de nombreux résineux en bonne santé sur les parcelles ainsi que de la présence d'une petite construction en dur (d'environ 4m² d'emprise) abritant une citerne permettant l'alimentation en eau desdits terrains.

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 1017 - Aménagement d'un nouveau quartier
OP1017ACQ003_SERMIER DUGOURD

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CUGBM - Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Demandeur : Mairie de Byans sur Doubs
Réception du dossier : Cassandra PAYOT

Désignation des biens à acquérir

Byans-sur-Doubs (25)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)	Numéros des lots
AC	0034	LES ARBEUX	155	
		TOTAL :	155	

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : Ub

Emplacement réservé : non
Droit de préemption : oui

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : non
Compatibilité SCOT : oui
Compatibilité PLH : /

Destination future : logements individuels et collectifs
Axe du PPI : Habitat

CONDITIONS FINANCIERES :

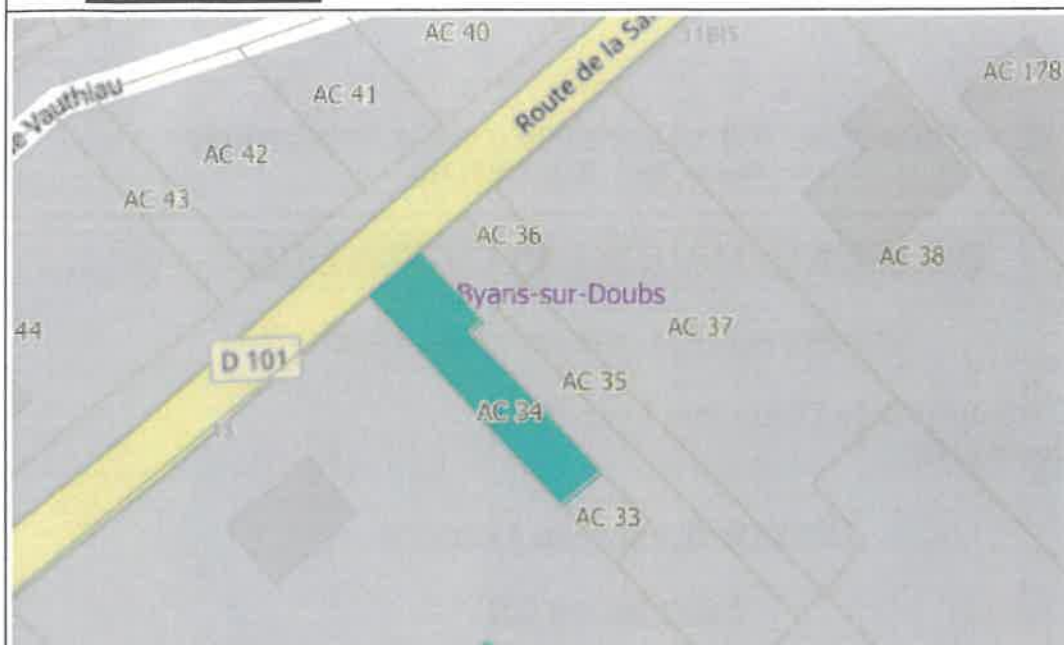
Evaluation EPF : 3100 €
Estimation globale : 100 000 €
Estimation tranche : 3000 €
Veille : /

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : été 2025
Date prévisible de fin d'acquisition : été 2025

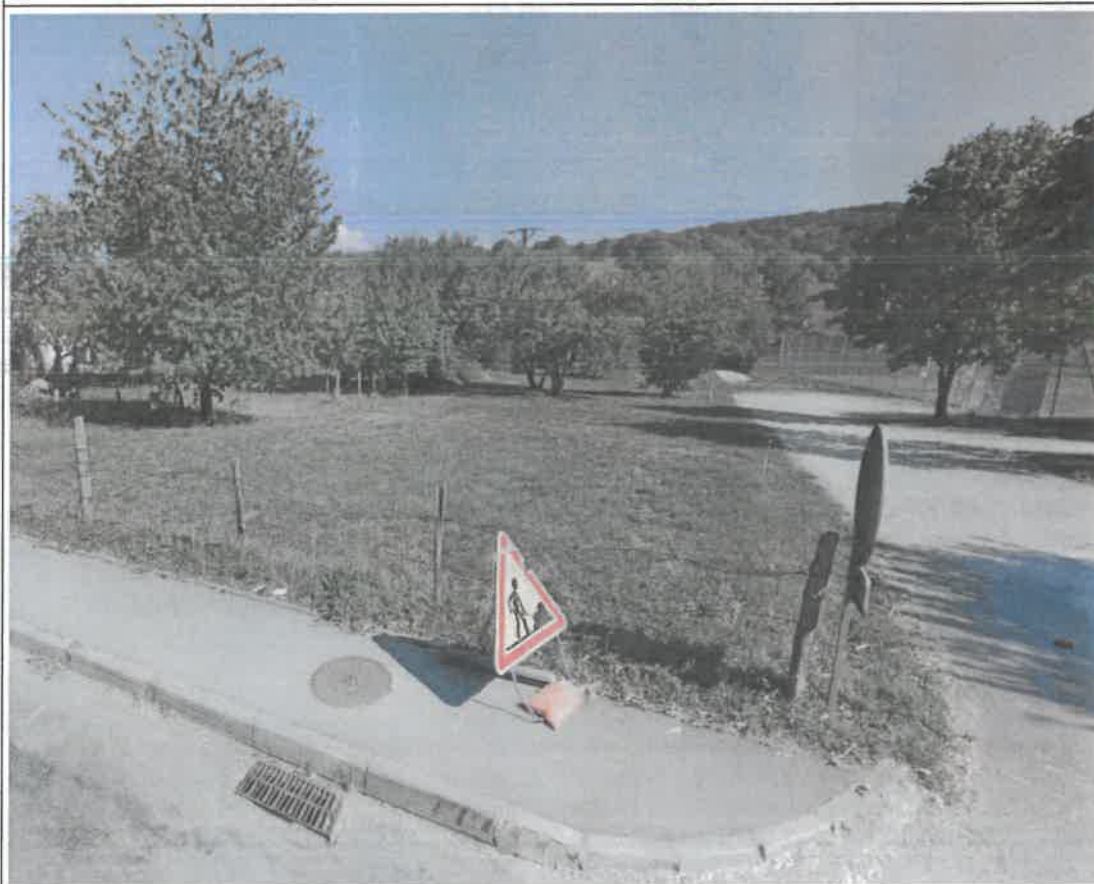
OBSERVATIONS :

Acquisition de parcelles en zone Ub pour un projet d'aménagement habitat avec logements individuels et collectifs.

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 1056 - Acquisition d'une ancienne scierie
OP1056ACQ01_SCI DEFOIS

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

Communauté de Communes Loue-Lison

Demandeur : Communauté de Communes Loue-Lison
Réception du dossier : CP

Désignation des biens à acquérir

Arc-et-Senans (25)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)	Numéros des lots
A	0903	31 Rue DU CANTON D AVAL	4 161	
A	0902	CANTON D AVAL	10 438	
		TOTAL :	14 599	

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : RNU
Zonage : constructible

Emplacement réservé : NON
Droit de préemption : OUI

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : OUI
Compatibilité SCOT : /
Compatibilité PLH : /

Destination future :
Axe du PPI : Développement économique

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaine : 315 000 €
Estimation globale : 400 000 €
Estimation tranche : 320 000 €
Veille : /

Affectation pendant portage : /
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : juin 2025
Date prévisible de fin d'acquisition : juin 2025

OBSERVATIONS :

Acquisition d'un ensemble immobilier (ancienne scierie) situé en zone d'activité pour redynamiser la zone. En 2024, la commune d'Arc-et-Senans s'est portée acquéreur du site au prix de 305 000 € soit 1,58% au dessus de l'estimation domaine. Une fois propriétaire, la commune a engagé des frais d'avocat, d'huissier et de notaire afin de purger la situation locative du bien pour un montant de 15 000 €. Le bien étant aujourd'hui libre de toute occupation, la Communauté de Communes Loue Lison demande à l'EPF de racheter ce site auprès de la commune au prix auquel cette dernière l'a précédemment acquis + les frais qu'elle a dû engager pour libérer les lieux, soit 320 000 €.

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 1247 - Base de loisirs Morteau
OP1247ACQ001_ESPACE DE LOISIRS MORTEAU

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau

Demandeur : CCVM - Communauté de Communes du Val de Morteau
Réception du dossier : Cassandra PAYOT

Désignation des biens à acquérir

Morteau (25)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
AI	0219	10 Chemin DU BREUILLE	7 511
AI	0127	LE BREUILLE	2 900
AI	0209	LE BREUILLE	12 388
AI	0221	LA BRASSERIE	60
AI	0223	Rue DE L EBOULEMENT	45
TOTAL :			22 904

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU
Zonage : NL

Emplacement réservé : non
Droit de préemption : non

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : oui
Compatibilité SCOT : /
Compatibilité PLH : /

Destination future : réfection et création d'un équipement public d'hébergement et de loisirs 4 saisons

Axe du PPI : Espaces agricoles et naturels et de loisirs

CONDITIONS FINANCIERES :

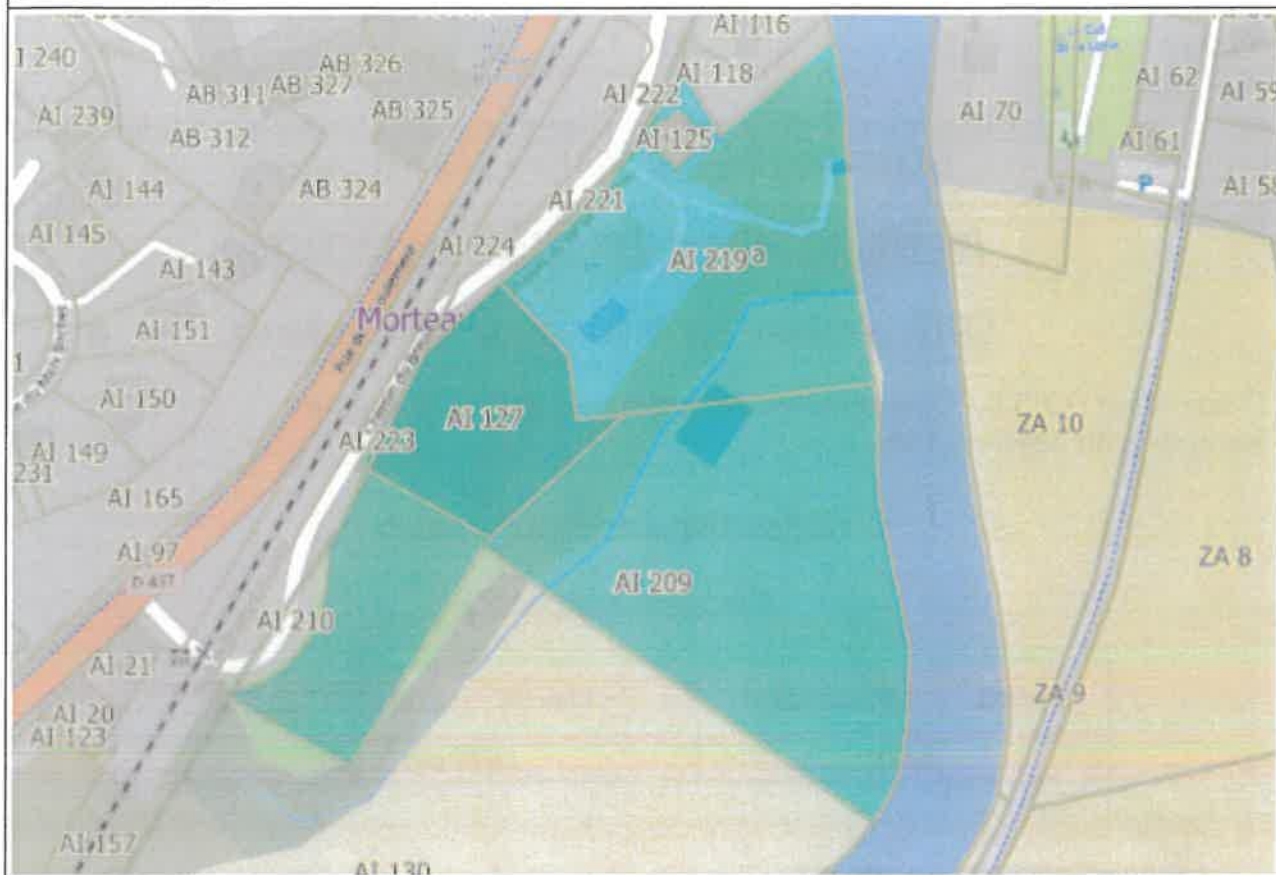
Evaluation Domaine : 650 000 €
Estimation globale : 1 000 000 €
Estimation tranche : 710 000 €
Veille : /

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : juillet 2025
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Acquisition 9,23% au dessus des domaines d'un centre de vacances dans le cadre d'un projet de centre d'hébergement et restauration autour des activités de loisirs et sports.

Plan cadastral :



Photographies :



N° de l'opération : 1130 - Création zone d'activités Ouroux-sur-Saône
OP1130ACQ004_INDIVISION_CHEVILLARD

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CCTB - Communauté de communes Terres de Bresse

Demandeur : CCTB - Communauté de communes Terres de Bresse
Réception du dossier : TM

Désignation des biens à acquérir

Ouroux-sur-Saône (71)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)
E	0281	Le Pragnet	1 150

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLUi
Zonage : 1AU

Emplacement réservé :
Droit de préemption :

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire :
Compatibilité SCOT :
Compatibilité PLH :

Destination future :
Axe du PPI : Développement économique (Biens destinés à la réalisation ou au maintien d'activités économiques ainsi que des biens situés dans des zones d'activité déjà constituées s'intégrant dans une opération de dynamisation par réhabilitation ou restructuration.)

CONDITIONS FINANCIERES :

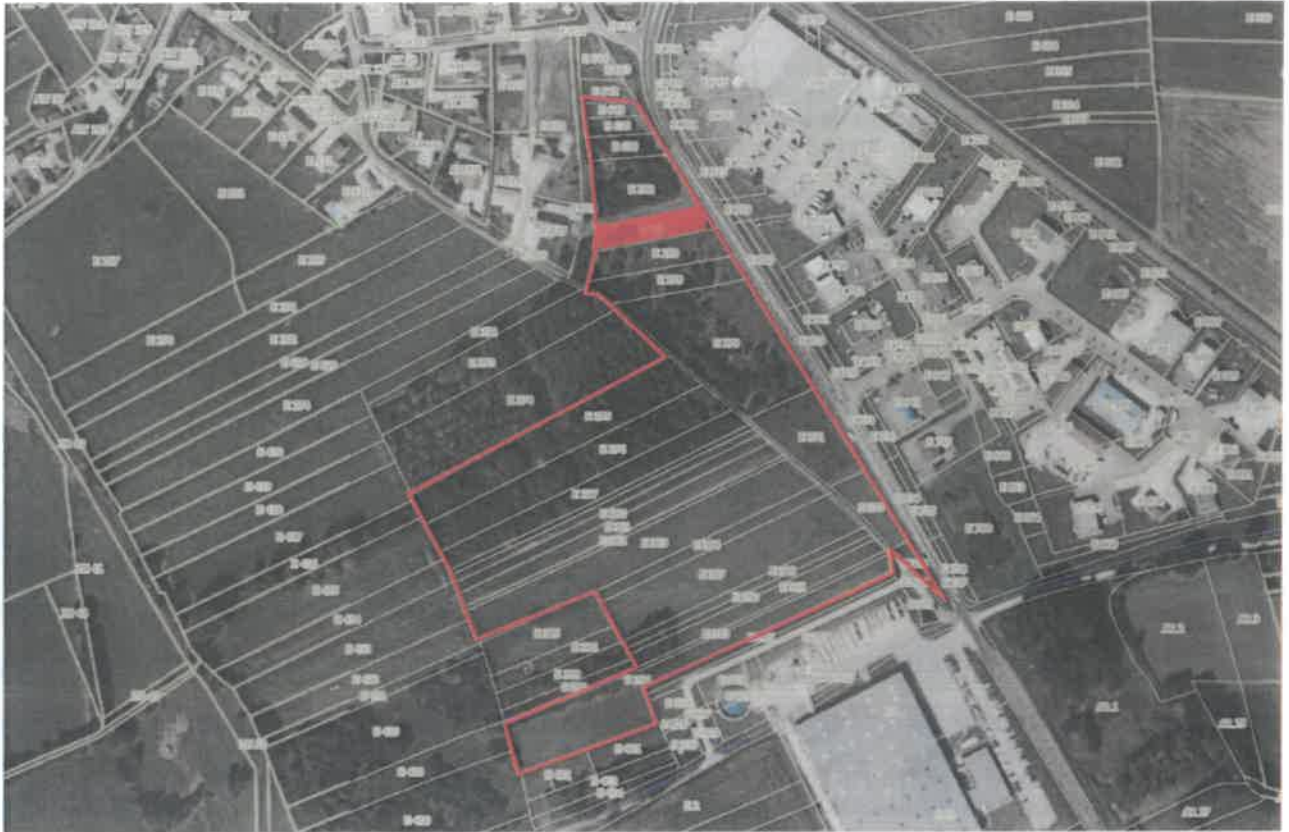
Evaluation EPF : 690 €
Estimation globale : 50 000 €
Estimation tranche : 690 €
Veille :

Affectation pendant portage :
Durée de portage : 48 mois
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :
Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Parcelle non bâtie comprise dans la zone d'extension de la zone d'activités.

PLAN



PHOTO



DELIBERATION N°06– MODIFICATION DE DECISIONS D'ACQUISITIONS (point 4-2 dans les documents remis aux élus)

Deux acquisitions validées lors d'un précédent conseil d'administration (CA du 08/06/2021 et 06/12/2024) doivent faire l'objet d'une rectification concernant le prix ou la désignation des biens acquis.

En conséquence, s'agissant des acquisitions ci-après :

- **CHATILLON EN BAZOIS (58) (opération 807) « Acquisition local SCHIEVER »** : sur la commune de Chatillon en Bazois, acquisition de la parcelle sise rue du champ de foire cadastrée section AL n°25 d'une superficie de 4 ares 54 centiares pour un montant de 50 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement). Suivant estimation EPF en date du 19 mai 2021.
- **DELLE (90) (opération 1125) "Réhabilitation de la friche SCI Charpiot"** : sur la commune de Delle, acquisition des parcelles cadastrées :
 - Section BT n°35, lieudit "avenue du général de gaulle", d'une superficie de 4a69ca,
 - Section BT n°36, lieudit "avenue du général de gaulle", d'une superficie de 37a58ca,
 - Section BT n°252, lieudit "18 avenue du général de gaulle", d'une superficie de 77a27ca,
 - Section BT n°44, lieudit "la ville", d'une superficie de 43a53ca,Pour un montant de **930 000 €** (hors taxes et frais d'enregistrement).

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration prend acte et valide les modifications ainsi qu'il suit :

- **CHATILLON-EN-BAZOIS (58) (opération 807) « Acquisition d'un local SCHIEVER »** :

Sur la commune de CHATILLON-EN-BAZOIS, acquisition :

- **de la parcelle cadastrée section AL numéro 25 d'une superficie de 4a 54ca,**
- **du lot 1 de la copropriété sise sur la parcelle cadastrée section AL numéro 204 d'une superficie de 1a 73 ca,**

pour un montant de 50 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement) suivant estimation EPF en date du 19 mai 2021.

- **DELLE (90) (opération 1125) "Réhabilitation de la friche SCI Charpiot"** : sur la commune de Delle, acquisition des parcelles cadastrées :
 - o **Section BT n°35, lieudit "avenue du général de gaulle", d'une superficie de 4a69ca,**
 - o **Section BT n°36, lieudit "avenue du général de gaulle", d'une superficie de 37a58ca,**
 - o **Section BT n°252, lieudit "18 avenue du général de gaulle", d'une superficie de 77a27ca,**
 - o **Section BT n°44, lieudit "la ville", d'une superficie de 43a53ca,****Pour un montant de 750 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement).**

RESULTATS DU SCRUTIN : 24 votants et 24 voix pour

M. MOUGEOT indique que pour Delle, l'EPF a réussi à négocier une baisse du prix d'acquisition au vu d'une problématique de pollution présente sur le site.

POINT 5 DANS LES DOCUMENTS REMIS AUX ELUS- Décisions d'acquisitions OFS

Selon les demandes éventuellement reçues par l'EPF, les acquisitions « OFS » seront, le cas échéant, présentées en séance.

Le Conseil d'Administration sera donc invité, le cas échéant, à approuver les acquisitions éventuellement présentées.

Ce point indiqué dans les documents remis aux élus n'a pas été évoqué en séance du fait de l'absence de demande d'acquisitions OFS et n'a donc pas donné lieu à délibération.

DELIBERATION N°07 – RETROCESSIONS (point 6-1 dans les documents remis aux élus)

Dans le cadre de chaque programme d'acquisitions pour lequel l'EPF est sollicité, la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la collectivité concernée vient préciser l'objet du programme, les conditions d'acquisition et de portage, ainsi que l'engagement de la collectivité bénéficiaire à racheter ou à garantir le rachat du foncier acquis par l'EPF, les délais et conditions de revente, la détermination du prix de cession et les modalités de paiement.

Plusieurs acquisitions faites par l'EPF doivent faire l'objet d'une rétrocession :

Rétrocession totale de l'acquisition RUFFEZ dans le cadre de la rétrocession totale de l'opération n°819 intitulée "Prolet de création d'un lotissement", portage pour le compte de la Commune de LESCHERES (39)

Suivant acte de vente en date du 13 octobre 2022, l'EPF a acquis, pour le compte de la commune de Leschères une parcelle non bâtie sise Les Bozonnets cadastrée section ZB n° 295, d'une contenance de 51a 45ca.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 39 680 €.

Une division parcellaire a été réalisée, et la parcelle cadastrée section ZB n°295 a été divisée le 26 août 2024, en 9 parcelles :

- Section ZB n°299 d'une superficie de 8a 50ca,
- Section ZB n°300 d'une superficie de 8a 64ca,
- Section ZB n°301 d'une superficie de 6a 79ca,
- Section ZB n°302 d'une superficie de 6a 98ca,
- Section ZB n°303 d'une superficie de 9a 05ca,
- Section ZB n°304 d'une superficie de 63ca,
- Section ZB n°305 d'une superficie de 9a 30ca,
- Section ZB n°306 d'une superficie de 1a 26ca,
- Section ZB n°307 d'une superficie de 8ca,

Pour mémoire, la parcelle cadastrée section ZB n°300 d'une superficie de 8a 64ca a fait l'objet d'une première rétrocession signée le 12 décembre 2024.

Par courriel du 13 décembre 2024, la Commune de Leschères a fait connaître son souhait de voir rétrocéder à son profit la totalité des parcelles encore en portage, à savoir :

- Section ZB n°299 d'une superficie de 8a 50ca,
- Section ZB n°301 d'une superficie de 6a 79ca,
- Section ZB n°302 d'une superficie de 6a 98ca,
- Section ZB n°303 d'une superficie de 9a 05ca,
- Section ZB n°304 d'une superficie de 63 ca,
- Section ZB n°305 d'une superficie de 9a 30ca,
- Section ZB n°306 d'une superficie de 1a 26ca,
- Section ZB n°307 d'une superficie de 8ca,

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Commune de Leschères en date du 4 octobre 2021 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Projet de création d'un lotissement » dans le cadre d'une opération d'habitat.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Commune de Leschères s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a estimé ce bien par avis référencé 2024-39293-82614 en date du 30 janvier 2025.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 33 017,00 euros.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Rétrocession totale de l'acquisition LAB dans le cadre de la rétrocession totale de l'opération n°211 intitulée « Parcelle AH n°292 - rénovation de l'abbaye et de ses environs », portage pour le compte de la Commune de BAUME-LES-DAMES (25)

Suivant acte de vente en date du 14 février 2013, l'EPF a acquis, pour le compte de la commune de Baume-les-Dames une parcelle bâtie sise 45, rue des Granges cadastrée section AH n° 292, d'une contenance de 01a 15ca.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 53 278,00 €.

Par courriel du 15 novembre 2024, la Commune de Baume-les-Dames a fait connaître son souhait de voir rétrocéder ce bien à son profit.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Commune de Baume-les-Dames en date du 17 juillet 2012 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Parcelle AH n°292 - rénovation de l'abbaye et de ses environs » dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Commune de Baume-les-Dames s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a estimé ce bien par avis référencé 2024-25047-90151 en date du 16 janvier 2025.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 53 278,00 euros.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Rétrocession totale de l'acquisition BRADEMONT dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°469 intitulée "Valorisation et développement zone industrielle horlogère et technologique", portage pour le compte de la Commune de MORTEAU (25)

Suivant acte de vente en date du 8 décembre 2020, l'EPF a acquis, pour le compte de la commune de Morteau un bien bâti sis 11, rue du Bief à Morteau cadastré :

- section AE n°275 d'une contenance de 18a 79ca,

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 840 000 €.

Par courriel du 12 novembre 2024, la Commune de Morteau a fait connaître son souhait de voir rétrocéder ce bien à son profit.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Commune de Morteau en date du 30 novembre 2018 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Valorisation et développement zone industrielle horlogère et technologique » dans le cadre d'une opération de développement économique.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Commune de Morteau s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a estimé ce bien par avis référencé 2024-25011-90339 en date du 21 janvier 2025.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 840 000 euros.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Pour ordre, il est rappelé que le prix de rétrocession est établi ainsi qu'il suit (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF) :

" 8-1 Prix de rétrocession

Le prix est établi, à titre prévisionnel, par convention initiale et à titre définitif par acte authentique réalisant la cession selon la formule suivante :

Prix global = prix d'acquisition + frais d'acquisition ... + indemnités de toute nature...+ frais de pré-aménagement ... + solde des frais de gestion externalisés ...

+ Participation aux frais de portage".

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration décide d'approuver les rétrocessions telles qu'elles figurent ci-dessus en application des conventions opérationnelles liant les collectivités concernées à l'EPF et du règlement intérieur de l'EPF.

RESULTATS DU SCRUTIN : 24 votants et 24 voix pour.

Pour l'opération 819, il a été modifié, dans la délibération, la date de la convention opérationnelle. Il était indiqué dans les documents remis aux élus le 4 novembre 2021 alors que c'est le 4 octobre 2021. Le prix de rétrocession a été également modifié dans la délibération. Il est de 33 017 euros et non de 32 531,27 euros

M. Alpy demande, pour les rétrocessions, une vigilance sur la dynamique de portage des projets et le devenir des portages dans l'intérêt de tous. L'objectif est d'avoir un fonds de roulement suffisant.

M. MOUGEOT indique que les rétrocessions ont doublé depuis 2 ans et que la durée de portage peut aller jusqu'à 14 ans mais que la moyenne de durée de portage est environ de 4 à 6 ans.

DELIBERATION N°08 – RETROCESSIONS MODIFIEES (point 6-2 dans les documents remis aux élus)

Deux rétrocessions validées lors de précédents Conseils d'administration font l'objet d'une modification :

- ❖ une rétrocession validée lors du Conseil d'administration en date du 23 juin 2023 fait l'objet d'une modification : le prix doit être modifié car il s'entendait toutes taxes comprises et non hors taxe.

Rétrocession partielle de l'acquisition BLANCHARD dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°431 intitulée « Acquisition ancienne auberge », portage pour le compte de la commune de Marigny (71)

Suivant acte de vente en date du 12 juillet 2019, l'EPF a acquis une propriété bâtie située au Lieu-dit "Le Bourg", pour le compte de la commune de Marigny (71), il s'agit des parcelles cadastrées :

- section B n° 326 d'une contenance de 7a 38ca,

- section B n° 327 d'une contenance de 1a 34ca,

- section D n° 184 d'une contenance de 45ca,

- section D n° 185 d'une contenance de 4a 33ca,

- section D n° 186 d'une contenance de 23a 15ca,
- section D n° 187 d'une contenance de 6a 45ca.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 190 000 euros.

Pendant le portage et par plan de bornage du 13 octobre 2022, la parcelle section D n° 186 d'une contenance de 23a 15ca a été divisée en :

- Une parcelle cadastrée section D n° 531 d'une superficie de 11a 80ca
- Une parcelle cadastrée section D n° 532 d'une superficie de 11a 29 ca
- Une parcelle cadastrée section D n° 533 d'une superficie de 17a.

Pendant le portage et par plan de bornage du 13 octobre 2022, la parcelle section D numéro 185 d'une contenance de 4a 33ca a été divisée en :

- Une parcelle cadastrée section D n° 528 d'une superficie de 91ca
- Une parcelle cadastrée section D n° 529 d'une superficie de 3a 29 ca
- Une parcelle cadastrée section D n° 530 d'une superficie de 16a

Pendant le portage et par plan de bornage du 13 octobre 2022, la parcelle cadastrée section D n°187 d'une contenance de 6a 45ca a été rebornée en une seule parcelle cadastrée section D n°534 d'une superficie de 6a 51ca.

Pour mémoire, les parcelles cadastrées section B n°326 d'une contenance de 7a 38ca et section B n° 327 d'une contenance de 1a 34ca ont fait l'objet d'une rétrocession le 5 janvier 2022. Les parcelles cadastrées section D n°529 d'une superficie de 3a 29 ca, section D n°531 d'une superficie de 11a 80ca, et section D n°534 d'une superficie de 6a 51ca ont fait l'objet d'une rétrocession le 22 décembre 2023.

Par courrier du 20 mars 2023, la commune a fait connaître son souhait de voir rétrocéder les parcelles D528 et D 533 au profit du Département de Saône-et-Loire.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la commune de Marigny en date du 26 novembre 2018 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Acquisition d'une ancienne auberge » dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la commune de Marigny s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu **au prix hors taxes de 327,60 euros**.

France Domaine a estimé ce bien par avis référencé 2025-71278-05492 en date du 3 février 2025.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

- ❖ Une rétrocession validée lors du Conseil d'administration en date du 04 décembre 2024 fait l'objet d'une modification sur le prix et le parcellaire : le prix doit être modifié car la surface à rétrocéder est plus importante suite à l'établissement par géomètre du Document Modificatif du Parcellaire Cadastral définitif.

Rétrocession partielle de l'acquisition DUBOURGEOIS dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°914 intitulée "Acquisition propriété DUBOURGEOIS", portage pour le compte de la commune de Les Fins (25)

Suivant acte de vente en date du 16 décembre 2022, l'EPF a acquis une propriété bâtie sise sur Les Fins (25), pour le compte de la Commune Les Fins, il s'agit des parcelles cadastrées :

- Section AD n°262, lieudit "les usines", d'une superficie de 03a 00ca,
- Section AD n°265, lieudit "les usines", d'une superficie de 01a 95ca,
- Section AD n°267, lieudit "les usines", d'une superficie de 22a 27ca,
- Section AD n°349, lieudit "rue du tantillon", d'une superficie de 61ca.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 370 000,00 € HT.

Par courriel du 30 juillet 2024, la Commune Les Fins a fait connaître son souhait de voir rétrocéder partiellement ce bien à son profit. Il s'agit des parcelles cadastrées section AD n°262 de 03a 00ca, n°265 de 01a 95ca et d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n°267 d'environ 07a 50ca.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Commune Les Fins en date du 1er septembre 2022 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée "Acquisition propriété DUBOURGEOIS" dans le cadre d'une opération de développement économique.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Commune de Maîche s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a estimé ce bien par avis référencé 2024-25240-62053 du 28 octobre 2024.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 68 796,00 € si l'emprise totale du terrain à rétrocéder à la Commune après division parcellaire est de 12a00ca, soit 57,33€/m².

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Pour ordre, il est rappelé que le prix de rétrocession est établi ainsi qu'il suit (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF) :

" 8-1 Prix de rétrocession

Le prix est établi, à titre prévisionnel, par convention initiale et à titre définitif par acte authentique réalisant la cession selon la formule suivante :

Prix global = *prix d'acquisition + frais d'acquisition ... + indemnisations de toute nature...+ frais de pré-aménagement ... + solde des frais de gestion externalisés ...*

+ Participation aux frais de portage".

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration prend connaissance et approuve les modifications en application de la convention opérationnelle liant la collectivité concernée à l'EPF et du règlement intérieur de l'EPF :

Rétrocession partielle de l'acquisition BLANCHARD dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°431 intitulée « Acquisition ancienne auberge », portage pour le compte de la commune de Marigny (71)

Sur la commune de Marigny, les parcelles cadastrées :

- section D numéro 528, d'une superficie de 91ca
- section D numéro 533, d'une superficie de 17ca

Pour un montant de 327,60 euros au profit du Département de Saône-et-Loire.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est mentionnée à l'article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF

Rétrocession partielle de l'acquisition DUBOURGEOIS dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°914 intitulée "Acquisition propriété DUBOURGEOIS", portage pour le compte de la commune de Les Fins (25)

Sur la commune Les Fins (25), les parcelles cadastrées :

- Section AD n°262, lieudit "les usines", d'une superficie de 03a 00ca,
- Section AD n°265, lieudit "les usines", d'une superficie de 01a 95ca,
- Section AD n°390, lieudit "les usines", d'une superficie de 07a 76ca,

Pour un montant de 72 866,43 € (hors taxes et frais d'enregistrement) au profit de la commune de Les Fins.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est mentionnée à l'article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF

RESULTATS DU SCRUTIN : 24 votants et 24 voix pour.

DELIBERATION N°09 – RETROCESSIONS COMPLEMENTAIRES (point 6-1 dans les documents remis aux élus)

Dans le cadre de chaque programme d'acquisitions pour lequel l'EPF est sollicité, la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la collectivité concernée vient préciser l'objet du programme, les conditions d'acquisition et de portage, ainsi que l'engagement de la collectivité bénéficiaire à racheter ou à garantir le rachat du foncier acquis par l'EPF, les délais et conditions de revente, la détermination du prix de cession et les modalités de paiement.

Deux acquisitions complémentaires faite par l'EPF doivent faire l'objet d'une rétrocession :

Rétrocession partielle de l'acquisition CULETTO dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°931 intitulée "Acquisition bâtiment Ane en Vadrouille + terrain", portage pour le compte de la Commune de NANCHEZ (39)

Suivant acte de vente en date du 4 août 2022, l'EPF a acquis, pour le compte de la commune de Nanchez un bien bâti sis 36 route principale à Nanchez cadastré :

- section A n°997 d'une contenance de 51a 03ca,
 - section ZB n°133 d'une contenance de 11a 88ca,
- Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 230 000 €.

Suite à une division parcellaire, la parcelle cadastrée section ZB n°133 a été divisée en 3 parcelles cadastrées :

- Section ZB n°184 d'une superficie de 8a 39ca,
- Section ZB n°185 d'une superficie de 1a 50ca,
- Section ZB n°186 d'une contenance de 70ca (non mesurée).

Pour mémoire, les parcelles cadastrées section ZB n°184 d'une superficie de 8a 39ca et section ZB n°185 d'une superficie de 1a 50ca font l'objet d'une première rétrocession au profit de la Commune de Nanchez, en cours de régularisation.

Par courrier du 2 mai 2024, la Commune de Nanchez a fait connaître son souhait de voir rétrocéder une partie de ce bien au profit du Département du Jura, à savoir la parcelle cadastrée section ZB n°186 d'une contenance de 70ca.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Commune de Nanchez en date du 18 juillet 2022 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée « Acquisition bâtiment Ane en vadrouille + terrain » dans le cadre d'une opération d'habitat.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Commune de Nanchez s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a estimé ce bien par avis référencé 2025-39130-05099 en date du 14 février 2025.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 140 euros.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF).

Rétrocession totale de l'acquisition DROZ dans le cadre de la rétrocession totale de l'opération n°280 intitulée "Acquisitions parcelles pour habitat, lieudit "Bettrue", portage pour le compte de la Commune de Lods (25)

Suivant ordonnance d'expropriation délivrée le 24 mars 2023 et rectificative du 03 avril 2023, l'EPF a acquis une propriété non-bâtie sise sur Lods (25), pour le compte de la Commune de Lods, il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée :

- Section B n°729p, lieudit "Bettrue", d'une superficie de 01a 07ca.

Cette expropriation a eu lieu moyennant un prix de 513,60 € HT.

Par courrier reçu le 08 août 2024, la Commune de Lods a fait connaître son souhait de voir rétrocéder ces biens à son profit.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'EPF et la Commune de Lods en date du 04 janvier 2017 à savoir : maîtriser le foncier de l'opération intitulée "Acquisitions parcelles pour habitat, lieudits "Bettrue" et "Rappe du Bas" dans le cadre d'une opération d'habitat.

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la Commune de Lods s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...). En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

France Domaine a estimé ce bien par avis référencé 2025-25339-12738 en date du 12 mars 2025.

De ce fait, cette rétrocession doit avoir lieu au prix d'acquisition hors taxes de 513,60 €.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-après (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF)

Pour ordre, il est rappelé que le prix de rétrocession est établi ainsi qu'il suit (article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF) :

" 8-1 Prix de rétrocession

Le prix est établi, à titre prévisionnel, par convention initiale et à titre définitif par acte authentique réalisant la cession selon la formule suivante :

Prix global = prix d'acquisition + frais d'acquisition ... + indemnités de toute nature...+ frais de pré-aménagement ... + solde des frais de gestion externalisés ...

+ Participation aux frais de portage".

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration décide d'approuver les rétrocessions ci-après en application de la convention opérationnelle liant la collectivité concernée à l'EPF et du règlement intérieur de l'EPF :

Rétrocession partielle de l'acquisition CULETTO dans le cadre de la rétrocession partielle de l'opération n°931 intitulée "Acquisition bâtiment Ane en Vadrouille + terrain", portage pour le compte de la Commune de NANCHEZ (39)

Sur la Commune de Nanchez, la parcelle cadastrée :

- Section ZB n°186 d'une contenance de 70ca

Pour un montant de 140 euros au profit du Département du Jura.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est mentionnée à l'article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF.

Rétrocession totale de l'acquisition DROZ dans le cadre de la rétrocession totale de l'opération n°280 intitulée "Acquisitions parcelles pour habitat, lieudit "Bettrue", portage pour le compte de la Commune de Lods (25)
Sur la commune de Lods (25), une partie de la parcelle cadastrée section B n°729p, lieudit "Bettrue", d'une superficie de 01a 07ca, pour un montant de 513,60 € (hors taxes et frais d'enregistrement) au profit de la commune de Lods.

En sus, le cas échéant, taxes, frais et indemnités de toutes sortes dont la liste non exhaustive est mentionnée à l'article 8-1 du règlement intérieur de l'EPF.

RESULTATS DU SCRUTIN : 24 votants et 24 voix pour.

Il a été ajouté dans la délibération la référence et la date de l'estimation de France Domaines pour les opérations 280 et 931 qui n'étaient pas encore connues.

DELIBERATION N°10– CONTRATS SPECIFIQUES (point 7 dans les documents remis aux élus)

Conformément à l'article 18 des statuts de l'EPF, le directeur gère l'établissement, le représente, passe les contrats y compris les BRS, este en justice, prépare et conclut les transactions.

Dans certains cas, le directeur peut juger nécessaire de solliciter l'accord préalable du Conseil d'administration. Les contrats spécifiques correspondants, seront le cas échéant, et en fonction des demandes reçues, présentées ci-après ou en séance.

- Franchise de loyer : OP 1152 ACQ 001 : Local Commercial– Mairie de BASSOU (89)

L'EPF a acquis le 7 octobre 2024 un bâtiment sur la commune de Bassou (89400), 75 Grande Rue, pour un montant de 60 000 euros.

Dans le cadre de son projet de développement de l'activité commerciale de proximité, dans l'intérêt économique et sa volonté de développer le centre bourg, la commune de Bassou a demandé à l'EPF de mettre à la location un local commercial afin d'y installer un salon d'esthétique.

Le bail commercial devra être régularisé par acte notarié et prévoir une franchise de loyer puis un loyer progressif compte tenu des travaux d'un montant de 25 000 € environ mis à la charge de la future locataire, comme suit :

Franchise de loyer de 6 mois puis 100 € la première année, 200 € la deuxième année puis loyer mensuel de 350 € à partir de la troisième année.

- Convention constitutive de droits réels – OP807 ACQ001 – Mairie de CHÂTILLON EN BAZOIS

L'EPF s'est porté acquéreur d'un bâtiment à usage commercial et un lot de copropriété situés 58110 rue du Champ de Foire cadastré section AL n°25 et n°204 dans le cadre d'une opération de portage avec la mairie de Châtillon en Bazois 58110, pour un montant de 50 000 euros.

La Commune souhaite que l'EPF lui confère l'intégralité des droits réels sur le bien, objet de la convention, à l'exception du droit de disposer, afin de mettre à disposition les locaux aux conditions souhaitées par la commune. A ce titre, il est demandé à l'EPF de signer, avec la mairie de Châtillon en Bazois, une convention constitutive de droits réels d'une durée équivalente à la durée du portage.

- Convention constitutive de droits réels – OP1247 ACQ001 – Communauté de Communes du Val de Morteau (25)

L'EPF va se porter acquéreur d'un centre de vacances dans le cadre d'un projet de centre d'hébergement et restauration autour des activités de loisirs et de sports, situé 10 chemin du Breuille 25500 Morteau, cadastré sections AI 0127, AI 0209, AI 0219, AI 0223, AI 0221, AI 0029, AI 0116, AI 0118 pour un montant de 710 000 euros.

La Communauté de Communes du Val de Morteau souhaite que l'EPF lui confère l'intégralité des droits réels sur le bien, objet de la convention, à l'exception du droit de disposer, afin de permettre la mise à disposition à titre gratuit aux conditions souhaitées par la Communauté de Communes. A ce titre, il est demandé à l'EPF de signer, avec la Communauté de Communes du Val de Morteau, une convention constitutive de droits réels d'une durée équivalente à la durée du portage.

- Réduction de loyer : OP 728 ACQ 001 : Local Commercial– Mairie de ROUVRES EN PLAINE (21)

L'EPF a acquis le 11 mai 2021 un immeuble à usage mixte sur la commune de Rouvres En Plaine (21110), 1 rue du Châtel, pour un montant de 325 000 euros.

Dans le cadre de son projet de développement de l'activité commerciale de proximité, dans l'intérêt économique et sa volonté de développer le centre bourg, la commune de Rouvres En Plaine a demandé à l'EPF de l'accompagner dans le processus de maintien de l'activité restaurant dans ce bâtiment.

Le bail commercial prévoit un loyer mensuel de 2 061 €. Au regard des loyers pratiqués pour la même activité dans le même secteur ; des travaux conséquents d'aménagement déjà engagés et à venir de la part du locataire et afin de soutenir

l'activité commerciale en plein essor dans l'intérêt du village, la commune a demandé à l'EPF de prévoir, par la signature d'un avenant notarié au bail, une réduction de loyer et d'appeler à compter du 1^{er} avril 2025 un loyer mensuel de 1 500 €.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration autorise le Directeur à signer les conventions constitutives de droits réels et les baux ci-avants.

RESULTATS DU SCRUTIN : 23 votants et 23 voix pour.

M. MATOCQ-GRABOT, présent à la réunion en visio, s'est déconnecté.

DELIBERATION N°11- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EPF (point 8 dans les documents remis aux élus)

M. le Payeur et M. le Directeur de l'EPF, après s'être assurés que leurs comptabilités respectives étaient parfaitement concordantes, ont été en mesure de produire le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024 du budget principal de l'EPF.

Le compte financier unique du budget principal de l'EPF fait état d'un excédent de **fonctionnement** d'un montant de 9 938 672,68 € euros pour l'année 2024, auquel il y a lieu d'ajouter l'excédent antérieur reporté pour l'année 2023 d'un montant global de 14 857 022,61 euros, **soit un résultat cumulé de 24 795 695,29 euros.**

Par ailleurs, le résultat d'investissement pour l'année 2024 est excédentaire pour un montant de 336 363,14 euros.

A cette somme, il y a lieu de rajouter le résultat d'investissement déficitaire de clôture 2023, soit la somme de - 9 745 578,30 euros.

Ce qui porte, pour l'année 2024, le solde d'exécution cumulé à **- 9 409 215,16 euros pour le résultat d'investissement.**

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration :

- **arrête et adopte le compte financier unique 2024 du budget principal de l'EPF en conformité entre les éléments de gestion de la paierie départementale et ceux de l'EPF,**
- **affecte le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, soit 24 795 695,29 euros, à hauteur de 10 000 000 euros au compte 1068 en recette d'investissement du budget 2025, et à hauteur de 14 795 695,29 euros, en report à la ligne 002 en recettes de fonctionnement du budget 2025 ;**
- **affecte le résultat cumulé de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2024, soit moins 9 409 215,16 euros, en report à la ligne 001 en dépenses d'investissement du budget 2025.**

RESULTATS DU SCRUTIN : 23 votants et 23 voix pour.

M. MOUGEOT indique que l'EPF est un des premiers établissements à mettre en œuvre ce nouveau dispositif dans le Doubs. Le CFU regroupe le compte de gestion et le compte administratif.

M. LORENZELLI, payeur départemental, indique que le CFU va devenir obligatoire pour éviter les répétitions avec le compte administratif et le compte de gestion.

Il indique que pour l'EPF, les dépenses d'investissement sont de 91,7 millions d'euros et que les recettes d'investissement sont de 92 millions. Ce sont essentiellement des opérations d'ordre liées au stock immobilier de l'EPF.

Le solde d'exécution en investissement 2024 est de + 336 363, 14 euros et le solde cumulé est de - 9 409 215, 16 euros.

L'EPF a une capacité d'autofinancement (correspondant aux résultats) de 9 966 000 euros, des emprunts nouveaux de l'ordre de 3 640 000 €, un remboursement des emprunts d'environ 2 500 000 euros. L'EPF a un excédent de financement de 12,7 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement sont de 103,4 millions d'euros et les recettes de 113,4 millions, ce qui fait un résultat de l'exercice de 9 938 672, 68 euros. C'est une évolution sereine et satisfaisante. Nous sommes dans une progression régulière.

Concernant l'évolution de l'endettement, celui-ci avait légèrement diminué en 2023 et elle augmente en 2024.

Pour le bilan, au passif, les réserves sont de 66 millions, le report à nouveau de 15 millions et un résultat d'exercice de 10 millions, ce qui fait un total au passif de 106 millions. L'actif est de 106 millions avec un stock (correspondant aux immobilisations à l'EPF) de 87 millions et une trésorerie de 12,8 millions au 31 décembre.

Le fonds de roulement est très important, puisqu'il est de 103 millions qui sert à financer le portage.

C'est un développement harmonieux car le fonds de roulement augmente régulièrement. La trésorerie est globalement stable et lisse.

M. LORENZELLI présente quelques indicateurs :

- *l'EPF, étant en plein développement, le nombre de titres et de mandats augmentent de façon régulière (plus de 3 000 titres émis),*
- *les taux de rejet sont extrêmement corrects,*
- *les délais de paiement s'allongent légèrement (environ 11 jours alors que le délai réglementaire est de 30 jours).*

M. MOUGEOT indique qu'en 2024, le volume de travaux a considérablement augmenté et avant de payer les prestataires, un contrôle «de service fait» doit être effectué notamment sur place et donc le délai de paiement augmente.

- *Les saisies administratives à tiers détenteur (SATD) ont fortement augmenté (200 en 2024)*

M. MOUGEOT indique que la gestion locative a fortement augmenté depuis 3 ans, ce qui peut expliquer cette évolution. Il annonce également que ce service gratuit actuellement risque de devenir payant en appliquant des frais de portage sur les loyers dans le prochain PPI, du fait de cette activité chronophage. La dernière enquête faite par l'EPF montre que les élus souhaitent garder ce service.

Le risque pèse sur la collectivité qui a demandé le portage et non sur l'EPF puisque tout est répercuté à la collectivité mais celle-ci n'est pas surprise de ce non-paiement car elle connaît la problématique.

DELIBERATION N°12– COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'OFS (point 9 dans les documents remis aux élus)

M. le Payeur et M. le Directeur de l'EPF, après s'être assurés que leurs comptabilités respectives étaient parfaitement concordantes, ont été en mesure de produire le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024 du budget annexe OFS de l'EPF.

Le compte financier unique du budget annexe de l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) fait état d'un résultat cumulé à l'équilibre (=0) correspondant à 16 355,83 euros de recettes et de dépenses de la section de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration arrête et adopte le compte financier unique 2024 du budget annexe OFS de l'EPF en conformité entre les éléments de gestion de la paierie départementale et ceux de l'EPF.

RESULTATS DU SCRUTIN : 23 votants et 23 voix pour.

Les acquisitions pour l'OFS se feront en 2025.

Pour l'instant, l'OFS fonctionne avec les fonds propres de l'EPF. Des provisions devront être faites ultérieurement puisque si les personnes qui achètent ces logements ne peuvent pas les revendre, l'EPF devra les racheter avec une décote.

DELIBERATION N°13– PREEMPTION ET DROIT DE PRIORITE (point 10 dans les documents remis aux élus)

➤ Récapitulatif des droits de préemption délégués à l'EPF

Certaines collectivités, concernées pour des opérations de portage, ont délégué leur droit de préemption à l'EPF pour les périmètres opérationnels correspondants.

L'état de ces délégations figure dans le récapitulatif ci-après :

n° opération	EPCI	commune	intitulé de l'opération	date de la délibération ou arrêté déléguant le droit de préemption à l'EPF	observations
2	CUGBM	Besançon	Zone des portes de Vesoul	05/11/2007	
3	CUGBM	Chalezeule	ZAC Marnières	15/11/2018	Modification de délégation du droit de préemption
5	CUGBM	Morre	Acquisitions à venir, biens bâtis AA1 et AA2, "Route de Lausanne"	19/06/09	
6	CUGBM	Thise	ZAE Andiers	19/10/2007	
		Chalezeule		28/02/2008	
8	CUGBM	Boussières	Opération d'habitat mixte - logements publics + lotissements	03/11/2008	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
33	PMA	Grand-Charmont	Le Grand Bouloy	11/04/2012	
34	PMA	Grand-Charmont	Les Ecoutey	11/04/2012	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
36	PMA	Hérimoncourt	Urbanisation du secteur "à la ville" (délégation pour les seules parcelles AM52 et AM55)	29/11/2007	
57	CUGBM	Mamirolle	"la Combe sur l'Epine"	29/01/2008	
59	CCLMHD	Mouthe	Acquisitions parcelles AB 66, 67, 71, 185 vc partie de la place – rue saint simon	05/06/2012	
61	CCFD	La Rivière Drugeon	Acquisition parcelle ZE 62p (David)	03/03/2008	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
65	CCDB	Baume-les-Dames	Îlot centre-ville	08/04/2008 délibérations complémentaires : 28/10/2008 - 01/02/2010	
68	CCVA	Bouclans	ZA Bouclans	18/12/2008	
76	CUGBM	Montfaucon	Acquisition d'opportunité en vue de la réalisation de logements à objectif de mixité et d'équipement public (liaison piétonne)	06/06/2008	
79	PMA	Sochaux	Terrains PSA : friche GEFCO/Parking/ Anciennes serres	28/11/2008	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
84	PMA	Arbouans	Secteur SED	03/01/2012 (délégation du droit de préemption – création d'une ZAD)	
86	PMA	Valentigney	Réaménagement friches industrielles (zone industrielle et artisanale des Rives du Doubs)	20/03/09	Préemptions réalisées
87	PMA	Vieux-Charmont	Extension nord de l'ancien site GEFCO	22/12/2008	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
		Grand-Charmont		16/12/2008	

n° opération	EPCI	commune	Intitulé de l'opération	date de la délibération ou arrêté déléguant le droit de préemption à l'EPF	observations
88	PMA	Courcelles-lès-Montbéliard	Acquisition immeubles cadastrés AE n° 24, 130, 154, 155, 156	30/01/2009	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
93	PMA	Valentigney	Redynamisation du centre-ville	24/10/2008 délibération complémentaire : 21/11/2008 - 20/11/2009 - 16/09/2010 (délibération du conseil municipal) et 17/09/2010 (arrêté du maire)	
96	CCFD	Frasne	Réaménagement espaces publics parcelle de 529 m2	21/10/2008	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
102	CCDB	Villers-Saint-Martin	Propriété DUFFING	03/02/2011	
105	PMA	Bart	Négociation pour acquisition ou préemption d'un bâtiment situé au cœur du village (AK n° 392)	04/12/2008	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
107	CUGBM	Serre-les-Sapins	Terrains utiles à la réalisation de la ZAC Epenottes Champs Franois	25/11/2011	
114	PMA	CAPM	ZAC des Hauts de Mathay	08/07/2011 29/09/2016 suite au renouvellement de la ZAD	
126	PMA	Béthencourt Grand-Charmont Montbéliard, Nommay Vieux-Charmont	Liaison Nord	13/09/2012	
143	CCPSB	Sancey (ex Sancey-le-Long)	Projet développement touristique	19/02/2010	
145	CCVS	Rahon	Habitat en ZAD	01/12/2010 (date de création de la ZAD)	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
147	CUGBM	Chemaudin et Vaux (ex-Vaux-les-Prés)	Acquisition d'opportunités – urbanisation secteur "devant le Château"	12/02/2010	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
148	PMA	Vandoncourt	Les Prés sous la Ville (habitat mixte)	28/06/2010	
153	CUGBM	Chemaudin et Vaux (ex Chemaudin)	Lieu-dit Rougemont – Anciennes Vignes	23/08/2011	
185	PMA	Hérimoncourt	Restructuration et agrandissement du Collège des quatre Terres	04/03/2011	
188	CUGBM	Morre	Parcelle AC 16 rue du commerce – ancien hôtel restaurant	07/10/2011	
203	PMA	Audincourt, Exincourt, Valentigney et Montbéliard	BHNS (bus à haut niveau de services)	Arrêté du maire de la ville d'Audincourt du 08/02/2013 pour les parcelles AY 602 et 603	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
209	CUGBM	CUGBM	Extension du lotissement industriel du Noret	04/03/2014	
215	CUGBM	Thise	quartier des chenevières (secteur MS1 du projet de PLU) pour environ 01 ha 40 ares	06/07/2012	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
220	PMA	Sochaux	Ilôt Ferrand	10/10/2012	
224	CUGBM	Auxon-Dessous	Création nouvelle mairie	11/10/2012	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
236	CUGBM	Syndicat Mixte de Micropolis	Acquisitions foncières Micropolis	18/09/2014	
242	CUGBM	Besançon	Ilôt Pompier	20/02/2014	Acte de vente signé
246	CUGBM	Ecole-Valentin	Aménagement site du Vallon	10/01/2014	DPU à reprendre par la collectivité (opération terminée)
247	PMA	Vandoncourt	Réhabilitation ancienne ferme pour habitat et stationnement	21/10/2013	
250	CUGBM	SMAIBO	Aménagement de la zone SMAIBO Besançon-Francois	07/11/2013 (Francois) 02/12/2013 (Besançon)	Les propriétaires ont accepté de vendre à l'EPF au prix fixé par le juge de l'expropriation
254	PMA	Montbéliard	Locaux commerciaux "centre des Hexagones"	Arrêté municipal du 07/02/2014 sur le lot n° 52 de la copropriété assise sur la parcelle BP 347 13/02/2017 (délégation sur l'ensemble du projet)	
261	CCFD	Frasne	Acquisition ancien restaurant centre-ville	02/04/2014	
292	PMA	Colombier-Fontaine	Projet de salle de convivialité et habitat	23/02/2015	
295	CC2VV	Communauté de Deux Vallées Vertes	Maintien et développement d'activités dans une zone industrielle	13/04/2015	
300	CUGBM	Besançon	Centre Commercial Saint Pierre	30/03/2015	
310	PMA	Dampierre-les-Bois	Combe Saint Laurent Phase 2	Arrêté du maire en date du 28 janvier 2020 sur la parcelle AE 196	Préemption réalisée
321	CCDB	Breconchaux	Projet habitat Pré Grillot	Délibération du 9 juillet 2021	Préemption réalisée
333	CCDB	Baume-les-Dames	Projet réhabilitation et entrée de ville	01/12/2016	
341	CCHJA	Bellefontaine	Redynamisation centre bourg	Arrêté du maire en date du 27/04/2018 sur les parcelles AI 31, 32 et 35	

n° opération	EPCI	commune	intitulé de l'opération	date de la délibération ou arrêté déléguant le droit de préemption à l'EPF	observations
350	PMA	Montbéliard	Acquisition ancien LIDL, Petite Hollande/Coteau Jouvent	Arrêté du maire en date du 1er août 2022	Préemption réalisée
368	CCPSB	Salins-les-Bains	Ilôt Princey/Saint Louis	Arrêté du maire du 17/07/2017 sur la parcelle AN 37 Arrêté du maire du 31/08/2017 sur la parcelle AN 32	
369	CCPSB	Salins-les-Bains	Maison de l'octroi	Arrêté du maire du 15/09/2017 sur la parcelle AN 128	Préemption non réalisée (décès de la propriétaire)
377	ECLA	Montmorot	Requalification de l'entrée ouest de l'agglomération et de Montmorot, aménagement d'un parc d'activités tertiaires	Arrêté du maire en date du 11 juillet 2022 sur les parcelles AS 151 et 152	Préemption révision de prix non réalisée (renonciation du propriétaire suite à recours gracieux)
397	PMA	Montenois	Acquisition ancienne ferme	26/07/2017	Préemption réalisée
401	PMA	Valentigney	Redynamisation du centre-ville – Phase 2	Arrêté du maire du 29 juillet 2019 sur les parcelles BK 182, 183 et 184	Acquisition amiable
424	CUCM	Communauté Urbaine Creusot-Montceau	Requalification ilots urbains dégradés quartier Saint Claude ilot n° 1	Arrêté du maire du 27 février 2019 sur la parcelle AO 13	Préemption réalisée
				Arrêté du Président en date du 12 juillet 2023	Préemption réalisée
				Arrêté du Président en date du 7 août 2024	Préemption en cours
454	CCM	Arçon	Acquisition hôtel restaurant	28/03/2018	Préemption réalisée
468	CCVM	Morteau	Requalification site chevet de l'Eglise	Arrêté du maire du 26 mars 2020 sur les parcelles AB 96 et AB 246	Préemption réalisée
471	Mairie d'Auxonne	Auxonne	Ilôt Place d'Armes	Arrêté du maire du 2 juillet 2019 sur la parcelle BL 214	Préemption abandonnée (négociation amiable)
475	CUCM	Communauté urbaine Creusot-Montceau	Projet réhabilitation ilot n° 10	Décision du Président du 8 juin 2018 sur la parcelle BR 23	Préemption réalisée
482	CCHJSC	Chassal-Molinges	Requalification bâtiment industriel ELCE/CABAUD	10/05/2019	Préemption réalisée
485	PMA	Montbéliard	Propriété rue Flamand	Arrêté du maire en date du 5 septembre 2018 sur la parcelle AI 329 Arrêté du maire en date du 5 septembre 2019 sur la parcelle AI 122	Préemption réalisée
518	CCPF	Villiers-Saint-Benoît	Réaménagement périmètre église	Arrêté du maire en date du 4 juin 2019 sur la parcelle C 168	Préemption réalisée
530	HJAC	Hauts de Bienne	Ténement EDF (Enedis)	Arrêté du maire en date du 19/07/2022	Préemption réalisée
551	CUGBM	Dannemarie-sur-Crête	Projet liaison rue des Esserteux	Arrêté du maire en date du 14 novembre 2018 sur la parcelle AB 57	Préemption réalisée
564	CCHJSC	Saint-Claude	Réutilisation ancien bâtiment MBF Technologies	Arrêté du maire du 28 février 2019 sur la parcelle AC 247	Préemption non réalisée (demande de fixation du prix jugée irrecevable par le juge)
587	CCDB	Baume-les-Dames	Acquisition SCI Saint-Vincent	deux délibérations du 16 juillet 2019	Préemption réalisée
592	CAA	CA de l'Auxerrois	Redynamisation cœur de ville – site Orbandelle	Arrêté du Président en date du 10 mai 2022	Préemption réalisée
628	TEC	Clairvaux-les-Lacs	Démolition bâtiment pour création parking	Arrêté du maire en date du 25/02/2021	Préemption réalisée
632	TEC	Pont-de-Poitte	Aménagement et sécurisation centre du village	Arrêté du Président en date du 15 juin 2022	Préemption réalisée
664	PMA	Seloncourt	OAP rue neuve	Arrêté du maire en date du 21 octobre 2019 sur la parcelle AN 230	Préemption réalisée
678	CCPF	Champignelles	Ancienne Ecole Vétérinaire	28/07/2020	Droit de priorité réalisé
679	CCAVM	Vézelay	Tour des remparts SUD	Arrêté du maire en date du 07/08/2020	Renonciation à la vente suite à préemption avec révision de prix
682	CCLMHD	Les Villedieu	Ancienne ferme – remise agricole	14/09/2020	Préemption réalisée
734	CFD	Frasne	Acquisition centre de vacances RATP	Arrêté du maire en date du 11/07/2022	Préemption réalisée (recours gracieux en cours)
722	CCPM	Saint-Hippolyte	Acquisition foncière zone AU - Pré au Port	Délibération du 25 juin 2021	Préemption réalisée
740	CCPHD	Les Premiers sapins	Aménagement centre bourg de Nods	Arrêté du 19 avril 2024	Préemption réalisée
765	CUGBM	Montfaucon	Acquisition d'un appartement attenant au bar communal	Arrêté du maire en date du 07/01/2021	Préemption réalisée
787	CCPHD	Valdahon	Acquisition d'un ancien local commercial en vue d'une requalification en salle polyvalente	Arrêté du maire en date du 01/03/2021	Préemption réalisée
805	PMA	Seloncourt	OAP secteur A	Arrêté du maire en date du 3 mai 2021	Préemption réalisée
806	CCDB	CCDB	Ancien Lidl Baume-les-Dames	Arrêté du maire de Baume-les-Dames en date du 8 avril 2021	Préemption réalisée
821	CUGBM	Dannemarie-sur-Crête	Acquisition du site Brico Stock	Arrêté du maire du 6 juillet 2021	Préemption réalisée
825	CCLMHD	Jougne	Acquisition bâtiments anciennes douanes	Arrêté du maire du 20 juillet 2021	Abandon de la préemption
838	CCLMHD	Longevilles Mont d'or	Ancien centre de vacances	Délibération du conseil municipal en date du 21 février 2022	Préemption réalisée

n° opération	EPCI	commune	intitulé de l'opération	date de la délibération ou arrêté déléguant le droit de préemption à l'EPF	observations
844	CAA	Auxerre	Ilot Montardoins	Arrêté du maire en date du 24 décembre 2024	Préemption en cours
847	PMA	Normmay	Agrandissement d'un cimetière	Arrêté du maire en date du 3 mai 2024	Préemption en cours Recours gracieux en cours
902	CA de l'Auxerrois	Auxerre	Ilot Gambetta	Arrêté du maire 21 février 2022	Préemption réalisée
				Arrêté du maire du 30 novembre 2022	Préemption réalisée
				Arrêté du maire du 27 mars 2023	Préemption réalisée
				Arrêté du maire en date du 9 octobre 2023	Préemption réalisée
				Arrêté du maire en date du 14 juin 2024	Préemption réalisée
904	PMA	Montbéliard	Acquisition dans le cadre de la lutte contre la vacance en centre-ville	Arrêté du maire en date du 12 janvier 2022	Préemption réalisée
908	CA de l'Auxerrois	Auxerre	Ilot Batardeau	Arrêté du maire à chaque préemption	Quatre préemptions réalisées
913	PMA	Montbéliard	Développement de la chaufferie urbaine	Arrêté du maire en date du 27 février 2022	Préemption réalisée
927	CCDB	Baume-les-Dames	Requalification de l'hôpital	Arrêté du maire en date du 5 mai 2022	Préemption réalisée
930	CCPM	CC Pays de Maiche	Acquisition des locaux de l'ex-trésorerie de Maiche pour création d'une annexe administrative	Délibération du conseil communautaire en date du 12/07/2022	Droit de priorité réalisé
938	CFD	Frasne	Création d'un pôle multimodal	Délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2022	Droit de priorité réalisé
946	CCLMHD	Les Fourgs	Acquisition de la "maison rose" au cœur du village	Délibération du conseil municipal en date du 30 août 2022	Droit de préemption réalisée
948	PMA	Dasle	Implantation défense incendie + lieu de stockage	Délibération du conseil municipal en date du 12 septembre 2022	Renonciation à la vente suite à préemption avec révision de prix
953	CCRC	Ronchamp	Projet d'habitat inclusif rue d'Amont	Délibération de la CC Rahin et Chérimont en date du 28 septembre 2022	Droit de préemption réalisé
981	CUCM	Montchanin	Acquisition du bâtiment de l'ancien cinéma "le Variété"	Décision du président de CUCM en date du 7 septembre 2023	Préemption réalisée
1029	CUGBM	Saint-Vit	Création pépinière associative et entreprises	Délibération du conseil municipal, en date du 26 janvier 2023	Droit de préemption réalisé
1025	CC des Deux Vallées Vertes	Arcey	Sécurisation carrefour RD 33/RD683	Arrêté du maire en date du 4 avril 2023	Droit de préemption réalisé
1060	ECLA	Lons-Le-Saunier	Réalisation d'un EHPAD	Arrêté du maire en date du 18 juillet	Préemption réalisée
1061	CC Avallon Vézelay Morvan	Sauvigny-le-Bois	Développement du logement locatif	Arrêté du maire en date du 12 juillet 2023	Préemption réalisée
1075	CC Avallon Vézelay Morvan	Girolles	Acquisition Pré aux Moines	Arrêté du maire en date du 26 octobre 2023	Préemption en cours Recours gracieux refusé Recours contentieux en cours
1094	CC Lacs et Montagnes du Hauts Doubs	Labergement-Sainte-Marie	Acquisition de l'Auberge du Coude et terrains attenants	Délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2023	Préemption réalisée
1135	PMA	Bart	Création d'un pôle enfance jeunesse	Arrêté du maire en date du 15 février 2024	Préemption réalisée
1136	PMA	Badevel	Réhabilitation friche ex-entreprise Jardot	Délibération du conseil municipal en date du 2 février 2024	Préemption réalisée Préemption réalisée
1170	PMA	Montbéliard	Création d'un pôle logistique et de repli pour les manifestations de plein air	Arrêté du maire en date du 1er octobre 2024	Préemption réalisée
1172	CC2VV	Arcey	Sécurisation carrefour RD 33	Arrêté du maire en date du 13 décembre 2024	Préemption réalisée
1175	PMA	Pont de Roide - Vermondans	Aménagement Place Général de Gaulle	Arrêté du maire en date du 14 novembre 2024	Préemption en cours

✓ 10-2 Décision de préemption et de priorité

Opération 1172 – Arcey – Sécurisation carrefour RD 33

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue par la commune d'Arcey pour la parcelle cadastrée E 179 pour un prix de 105 000 euros.

Le maire, ayant délégué son droit de préemption à l'EPF, le directeur de l'EPF a exercé son droit de préemption le 19 décembre 2024 au prix, à savoir 105 000 euros.

Opération 844 – Auxerre– Ilot Montardoins

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie d'Auxerre sur les lots de copropriété 13, 14 et 15 situés sur la parcelle cadastrée EH 620 pour un prix de 240 000 euros.

Le Maire, ayant délégué son droit de préemption à l'EPF, le directeur de l'EPF a exercé son droit de préemption le 16 janvier 2025 au prix, à savoir 240 000 euros.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration prend connaissance du rapport du directeur sur l'exercice du droit de préemption et du droit de priorité dont bénéficie l'EPF.

RESULTATS DU SCRUTIN : 23 votants et 23 voix pour.

Pour l'opération 844, il a été modifié, dans la délibération, le parcellaire. Il était indiqué dans les documents remis aux élus la parcelle E 620 alors qu'il s'agit de la parcelle EH 620.

N° de l'opération : 1172 - Sécurisation RD 33
OP1172CO001

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

CC2VV - Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes

Demandeur : Mairie de Arcey (25)

Réception du dossier : Cassandra PAYOT /SB

Désignation des biens à acquérir

Arcey (25)

Section	N° cadastral	Lieu-dit	Surface à acquérir (en m²)
E	0179	22 Rue DE MONTBELIARD	440
		TOTAL :	440

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

Document d'urbanisme : PLU

Zonage : U Centre

Emplacement réservé : non

Droit de préemption : oui

LA NATURE DU PROJET :

Intérêt communautaire : non

Compatibilité SCOT :

Compatibilité PLH :

Destination future : bien voué à être démolit

Axe du PPI : Renouvellement urbain

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation EPF : 105 000 €

Estimation globale : 105 000 €

Estimation tranche : 105 000 €

Veille :

Affectation pendant portage : sécurisation et démolition

Durée de portage : 48 mois

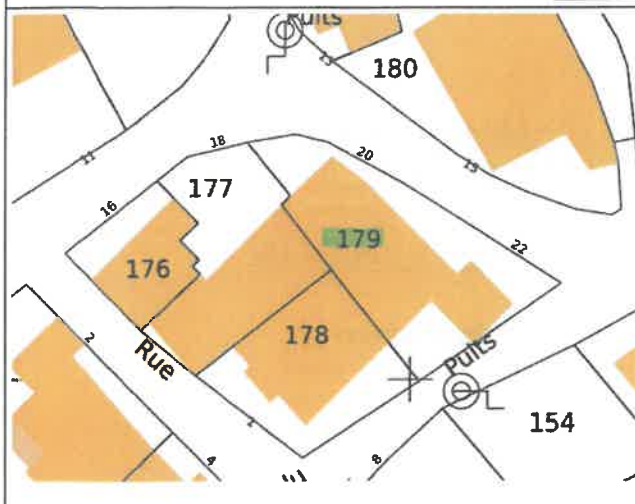
Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV :

Date prévisible de fin d'acquisition :

OBSERVATIONS :

Acquisition par voie de préemption au prix indiqué dans la DIA.

Plan cadastral :



Photographie :



N° de l'opération : 844 - Ilot Montardoins
OP844ACQ03_SCI MOROLINO

FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION

Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Demandeur : Mairie de Auxerre (89)
Réception du dossier : 18/12/2025 TS

AUXERRE

Section	N° cadastral	Lieu-dit	Surface à acquérir (en m²)	Numéros des lots
EH	620	2 rue des Montardoins	390	13 14 15
		TOTAL :	390	

<u>L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :</u>	
Document d'urbanisme : PLU Zonage : UM	Emplacement réservé : Non Droit de préemption : Oui
<u>LA NATURE DU PROJET :</u>	
Intérêt communautaire : OUI Compatibilité SCOT : Compatibilité PLH :	Destination future : Renouvellement urbain Axe du PPI : Renouvellement urbain
<u>CONDITIONS FINANCIERES :</u>	
Evaluation Domaines : 222 000 € Estimation globale : 5 000 000 € Estimation tranche : 240 000 € Veille : Non	Affectation pendant portage : Durée de portage : 48 mois Date prévisible de 1 ^{ère} acquisition PV : 06/2025 Date prévisible de fin d'acquisition : 06/2025
<u>OBSERVATIONS :</u> Acquisition par préemption, au prix, 8,10% au-dessus de l'estimation domaine Frais d'agence à charge du vendeur	

Plan cadastral :



Photographies :



DELIBERATION N°14 – PROLONGATION DE PORTAGE (point 11 dans les documents remis aux élus)

Le règlement de l'EPF fixe à 4 ans la durée de portage des opérations confiées par les collectivités. Cette durée de portage peut être prolongée de 2 ans, renouvelable trois fois. Le portage de l'opération commence à la date de première acquisition. Plusieurs conventions peuvent faire l'objet d'une décision de prolongation soit à 4 ans, 6 ans, 8 ans, 10 ans voire à 14 ans pour les portages les plus longs.

Le Conseil d'administration est invité à statuer sur le(s) demande(s) de prolongation dans le tableau ci-après :

N°	Libellé	Demandeur	Date convention	Date 1ère acquisition	Durée de portage (mois)	Date de fin de portage	Prolongation	Motif de la demande
32	Le Grand Bannot	Grand-Charmont	03/02/2014	12/05/2014	120 mois (10 ans)	12/05/2024	168 mois (14 ans)	Opération en cours
110	Ilôt Centre-Ville ES CLOTRES	Grand-Charmont	17/04/2015	12/10/2016	96 mois (8 ans)	12/10/2024	120 mois (10 ans)	Opération en cours
395	Secteur "Les Vignottes"	Sancey	06/12/2018	29/04/2019	96 mois (8 ans)	29/04/2025	120 mois (10 ans)	Fin d'acquisition des parcelles voisines en cours
418	Projet habitat secteur A. Raingi	Vandoncourt	01/12/2020	15/06/2021	48 mois (4 ans)	15/06/2025	72 mois (6 ans)	Projet de lotissement en cours de réflexion
464	Foncier Boissière rue du stade	Frasne	20/07/2018	09/05/2019	72 mois (6 ans)	09/05/2025	96 mois (8 ans)	Projet en cours
499	Cabinet médical	Saint-Hippolyte	09/01/2019	28/03/2019	72 mois (6 ans)	28/03/2025	96 mois (8 ans)	En attente de réalisation de la maison de santé

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration décide d'approuver les demandes de prolongation figurant dans le tableau ci-avant et autorise le directeur à signer les avenants correspondants.

RESULTATS DU SCRUTIN : 23 votants et 23 voix pour.

DELIBERATION N°15 – EXTINCTION DE CREANCE (point 12 dans les documents remis aux élus)

VY-LES-LURE (opération 684) – "Vente CLERC"

Dans le cadre de l'opération de portage réalisée pour le compte de la commune de Vy-Lès-Lure, un appartement vacant situé dans un immeuble acquis par l'EPF avait été loué, par l'intermédiaire de l'EPF, à [REDACTED].

La commission de surendettement des particuliers de la Haute-Saône a pris la décision d'imposer l'effacement total de la créance détenue par l'EPF à l'encontre de ce locataire. Cette créance, correspondant à des loyers impayés, s'élève à un montant de **8 809,04 euros**.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration accepte l'extinction de la créance de 8 809,04 euros due par M. [REDACTED], et demande d'émettre un mandat au compte 6542, section "Exploitation - Dépenses", pour un montant de 8 809,04 euros.

RESULTATS DU SCRUTIN : 22 votants dont 21 voix pour et 1 voix contre.

Mme BRAND, présente à la réunion en visio, s'est déconnectée.

M. MOUGEOT indique que la commission de surendettement de Haute Saône a décidé l'effacement de la dette détenue par l'EPF. Cela concerne, bien entendu, des personnes en grande difficulté financière.

M. LORENZELLI indique que c'est une décision qui s'impose à tous et que même si la paierie aurait eu le droit de poursuivre le paiement, vu l'état de solvabilité de la personne, il est vraisemblable que rien n'aurait été perçu.

DELIBERATION N°16 – RECRUTEMENT DGA (futur DG) (point 13-1 dans les documents remis aux élus)

Le Conseil d'administration du 4 décembre dernier a délibéré favorablement sur la création d'un poste de Directeur.trice Général.e Adjoint.e (DGA) et sur l'engagement du recrutement correspondant avec l'appui du cabinet Inlé.

Il a été précisé, à cette occasion, par le Président que le directeur lui avait demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} août prochain (selon législation constante). Il a également été précisé que la création du poste de Directeur ou Directrice Général(e) Adjoint a pour vocation de remplacer le Directeur Général après son départ en retraite. L'idée étant d'organiser, autant que possible, un tuilage suffisant, compte tenu des disponibilités du ou de la futur(e) recruté(e).

Le Directeur a précisé qu'il avait, après un audit RH engagé en janvier 2022, organisé l'EPF dès le 21 septembre 2022 pour que celui-ci puisse fonctionner dans les meilleures conditions avec la création de deux pôles : un pôle administration et finances piloté par Adeline COULON et un pôle des opérations foncières dirigé par Nicolas PLASSON. Ils ont été associés et se sont vu transférer de nombreuses compétences sur différentes missions. Ils font partie de l'équipe de direction, c'est pour cette raison qu'il a été proposé et accepté de transformer leurs postes de responsables en poste de directeurs au 1^{er} janvier 2025. Il y a, donc, désormais deux directions : une direction des opérations foncières et une direction de l'administration et des finances.

Le processus de recrutement du ou de la DGA a été délégué au cabinet Inlé qui a publié une annonce de « Directeur Général » dans différents supports de presse et réseaux sociaux professionnels.

Plus de 54 candidatures ont été reçues par le cabinet Inlé qui a procédé à une présélection de 5 candidat(e)s reçus lors d'un 1^{er} entretien en janvier dernier. Un second entretien a permis de retenir le candidat final.

Le Conseil d'administration est donc invité à délibérer sur le recrutement du ou de la candidat(e) proposé(e) par le Président de l'EPF.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- délibération du CA le 20/02/2025 pour décider du recrutement du ou de la DGA,
- délibération du CA le 10/04/25 pour préciser les éléments nominatifs du recrutement,
- délibération du Département du Doubs courant avril et avant le 01/05/2025 pour mettre fin à la convention de mise à disposition du Directeur Général (DG) actuel au 01/08/2025 (3 mois avant l'échéance),
- prise de fonction DGA le 2 juin prochain et tuilage notamment pour l'AG/CA du 20/06/2025,
- délibération au CA du 20/06/2025 pour acter le départ du directeur actuel au 01/08/2025 et délibération pour nommer le ou la DGA en DG au 01/08/25

DELIBERATION :

Le Conseil d'Administration :

- prend connaissance des étapes présentées ci-avant et du fait que le ou la Directeur(rice) Général(e) Adjoint(e) recruté(e) a vocation à remplacer le Directeur Général à son départ en retraite le 1^{er} août 2025 (selon législation constante),
- décide du recrutement du ou de la Directeur(rice) Général(e) Adjoint(e) proposé(e) par le Président de l'EPF,
- et autorise le directeur à prendre toutes dispositions et à signer tous documents se rapportant à ce recrutement ainsi que la prise en charge, sur présentation d'un justificatif, des frais de déménagement de l'Intéressé(e) dans la limite d'un budget maximum de 5 000 € TTC.

RESULTATS DU SCRUTIN : 20 votants et 20 voix pour.

M. MAIRE DU POSET, qui assistait en présentiel, a quitté la réunion.

M. MOUGEOT indique que c'est un poste qui a vocation à remplacer le directeur général. Il y a eu 54 candidatures, 5 ont été sélectionnées. Un second entretien a permis de retenir le candidat sur proposition du Président. Au prochain CA, il sera communiqué le nom du futur DGA. La personne retenue souhaite, avant que son nom soit communiqué, en informer son exécutif et ses collaborateurs.

M. ALPY indique que c'est toujours un exercice conséquent pour recruter un directeur. Un tuilage permettra de transmettre des informations à la personne choisie qui disposera d'un peu de temps pour comprendre tous les rouages de l'EPF ainsi que la géographie spécifique de l'EPF sur 8 départements.

M. MOUGEOT indique que le tuilage a déjà commencé en virtuel avec la personne et se fera en présentiel dès les 2 juin.

M. ALPY indique qu'il a pu être mesuré au travers de cet appel à candidature de l'intérêt que représentait les EPF au niveau national. Il existe une attractivité certaine (service public, intérêt général, le foncier en termes de sobriété, accession au logement...) autant pour les personnes venant du public que du privé.

DELIBERATION N°16 – CALCUL DE L'INTERESSEMENT POUR L'ANNEE 2024 (point 13-2 dans les documents remis aux élus)

Pour faire suite à la délibération du Conseil d'administration du 21/09/2022, le directeur a été autorisé à élaborer, négocier et signer un accord d'intéressement, dispositif de rémunération complémentaire du personnel de l'EPF.

Pour rappel, l'intéressement est un plan d'épargne salariale qui permet de verser aux salariés une prime proportionnelle aux performances de leur entreprise. Ce dispositif vise à encourager les salariés à s'impliquer dans la réalisation des objectifs de

l'établissement. L'EPF sera exonérée de cotisations sociales sur les sommes versées aux salariés dans le cadre de l'intéressement. Les sommes reçues dans le cadre de l'intéressement sont soumises aux contributions sociales (CSG, CRDS). Elles sont soumises à l'impôt sur le revenu sauf si elles sont affectées à un PEE (Plan d'épargne d'entreprise).

Cet accord a été établi en lien avec le cabinet social de l'EPF et en concertation avec le CSE qui l'a validé le 22/03/2023. Il a été déposé auprès de la DDETS (Direction départementale en charge de l'emploi, du travail et des solidarités) le 03/04/2023 et envoyé par courrier recommandé au greffe du conseil des Prudhommes le 22/05/2023.

Il a pris effet, pour la première fois, à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 et cessera de plein droit au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le premier versement à compter du 1er janvier 2024 a été calculé sur la base des comptes de l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023. Ce deuxième versement est calculé sur la base des comptes de l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

La formule suivante a été retenue pour calculer le montant global d'intéressement :

Frais de portage / Frais de structure = coef

Frais personnel x coef = résultat

Résultat x 1,1 % = intéressement global

Le coefficient (Frais de portage / Frais de structure) doit être supérieur à 1 pour déclencher l'intéressement.

Le montant versé annuellement à chaque salarié ne pourra excéder 1 500€.

Suivant les éléments financiers du compte financier unique, les données nécessaires au calcul sont les suivantes :

- Frais de portage pour un montant de **914 850,46 €**

Dans l'article 706 rémunérations des portages fonciers :

Portage Foncier au compte 7064 pour un montant de **914 850,46 €**.

- Frais de structure pour un montant de **632 289,68 €**

Dans le chapitre 011 pour 24 895 988,77 € + chapitre 65 pour 26 665,36 € – tous les articles 6012 pour 24 290 364,45 €.

- Frais de personnel pour un montant de **1 619 027,76 €**

Dans le chapitre 012 pour 1 657 849,94 € – Article 64198 pour 21 738,72 € – les avantages en nature article 758 pour 17 083,46€.

Le calcul est donc de :

Coef = Frais de portage / Frais de structure = 914 850,46 € / 632 289,68 € = 1,44688...

Le coefficient est supérieur à 1, l'intéressement est possible.

Résultat = Frais personnel x coef = 1 619 027,76 € * 1,44688... = 2 342 546,99 €

Intéressement global = Résultat * 1.1% = 25 768,02 €

DELIBERATION :

Le Conseil d'Administration :

- prend connaissance du calcul de l'intéressement à verser au personnel en 2025 sur les éléments de 2024,
- et autorise le directeur à signer tous documents pour le versement de l'intéressement 2024 aux salariés avant le 31 mai 2025.

RESULTATS DU SCRUTIN : 20 votants et 20 voix pour.

M. MOUGEOT indique que chaque salarié devrait recevoir environ en moyenne 1 200 euros brut. Les salariés vont pouvoir, de ce fait, bénéficier du fruit de leur travail. La baisse de cet intéressement par rapport à l'année dernière est due à la hausse des cotisations des assurances.

DELIBERATION N°18 – TITRES RESTAURANTS DEMATERIALISES (point 13-3 dans les documents remis aux élus)

Depuis plusieurs mois, les émetteurs de titres-restaurants encouragent fortement le gouvernement à abandonner les tickets restaurants en papier au profit d'une solution entièrement dématérialisée.

Les tickets restaurants en papier disparaîtront avant 2026 pour se conformer à la loi anti-gaspillage du 10 février 2020, qui vise à protéger l'environnement.

Les salariés de l'EPF peuvent bénéficier des tickets restaurants tant que l'horaire de travail est entrecoupé d'une pause repas.

En 2025, pour être exonérée des cotisations de Sécurité sociale, la contribution patronale au financement des titres-restaurants doit représenter entre 50 et 60 % de la valeur du titre. Ainsi, la part à la charge du salarié sera comprise entre 40% et 50 % de la valeur du ticket.

Pour l'EPF Doubs BFC, actuellement la valeur du ticket restaurant est de 9 € par jour travaillé, dont 4,02 € à la charge du salarié et 4,98 € à la charge de l'employeur.

De nouvelles modalités seront mises en place avec l'introduction de la carte restaurant dématérialisée à partir du 1er avril 2025, en modifiant la valeur du ticket par jour travaillé de 9 € à 11,50 €, répartis du lundi au jeudi, avec 5 € à la charge du salarié et 6,50 € à la charge de l'EPF, respectant ainsi la répartition de 57 % pour la participation de l'employeur.

DELIBERATION :

Le Conseil d'Administration :

- prend connaissance des modifications et de la création de comptes salariés pour l'octroi des cartes dématérialisées
- et autorise le directeur à prendre toutes dispositions et à signer tous documents se rapportant à cette modification de la valeur du titre restaurant.

RESULTATS DU SCRUTIN : 20 votants et 20 voix pour.

DELIBERATION N°19 – RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE (point 13-4 dans les documents remis aux élus)

Mme LAPIERRE Corinne embauchée au poste d'assistante de direction a remis sa lettre de démission en date du 11 février 2025, son contrat de travail prévoit un préavis d'un mois.

Un recrutement doit être effectué pour prévoir son remplacement.

Le poste d'assistante de direction sera remplacé par un poste d'assistant(e) administrative et comptable permettant d'apporter des missions complémentaires en comptabilité pour soutenir le pôle administratif et financier.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence :

Grade ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires	Emplois pourvus (20/02/2025)
Directeur Général	A	1	1
Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e)	A	1	0
Directeur des opérations foncières	A	1	1
Directrice administrative et financière	A	1	1
Gestionnaire comptable	B	1	1
Assistante de direction	B	1	1
Assistant(e) administrative et comptable	B	1	0
Assistante de gestion et secrétariat	B	2	1
Chargés d'études	B	3	3
Chargé de gestion locative	B	1	1
Chargé(es) d'opérations foncières	A	9	7
Juriste marchés publics et foncier	A	1	1
Juriste	A	1	1
Juriste, gestionnaire immobilier et locatif	A	1	1
Secrétaire administration et comptabilité	B	1	1
Technicienne informatique et multimédia	B	1	1
Apprenti en comptabilité	B	1	1

DELIBERATION :

Le Conseil d'Administration :

- décide de la transformation du poste d'assistante de direction en assistant(e) administrative et comptable,
- prend acte de l'engagement du recrutement d'une(e) assistant(e) administrative et comptable,
- autorise le directeur à engager toutes les démarches correspondantes et à signer tous documents s'y rapportant.

RESULTATS DU SCRUTIN : 20 votants et 20 voix pour.

POINT 14 DANS LES DOCUMENTS REMIS AUX ELUS - POINT OFS / FONCIERES

Le Conseil d'administration sera invité, le cas échéant, à prendre connaissance de l'état d'avancement des démarches engagées par différents acteurs dans le domaine des FONCIERES et à prendre connaissance de l'état d'avancement d'autres projets OFS initiés par l'EPF avec les communes membres.

Ce point indiqué dans les documents remis aux élus n'a pas été évoqué en séance du fait de l'absence de faits nouveaux et n'a donc pas donné lieu à délibération.

POINT 15 DANS LES DOCUMENTS REMIS AUX ELUS – CONVENTION ATTRIBUTAIRE DE SUBVENTION

Dans l'hypothèse où un projet de convention attributaire de subvention serait transmis, dans les délais, à l'EPF pour signature, ledit projet sera, le cas échéant, présenté en séance.

Le Conseil d'administration sera invité, le cas échéant, à prendre connaissance d'un tel projet.

Ce point indiqué dans les documents remis aux élus n'a pas été évoqué en séance du fait de l'absence de demande de convention attributaire de subvention et n'a donc pas donné lieu à délibération.

DELIBERATION N°19 – LISTE DES MARCHES EPF (point 16 dans les documents remis aux élus)

Le Conseil d'administration est invité à prendre connaissance des marchés (dont avenants) de plus de 25 000 € HT conclus par l'EPF Doubs BFC depuis le 1^{er} janvier 2024.

N° d'identification unique du marché public : 2024_01_001_P

Date de notification du marché public : 4 janvier 2024

Date de publication des données essentielles du marché public initial : non concerné

Nom de l'acheteur ou du mandataire en cas de groupement : EPF Doubs BFC

Numéro SIRET de l'acheteur : 493 901 102 00027

Nature du marché public : Services

Objet du marché public : Diagnostic structures Auxonne

Principal code du Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 71328000 (Services de vérification de la conception des structures portantes)

Procédure de passation utilisée : procédure adaptée restreinte

Nom du lieu principal d'exécution : Auxonne (21)

Identifiant du lieu principal d'exécution : Îlot Place d'Armes

Durée du marché public initial en nombre de mois/jours : 2 mois

Montant HT forfaitaire : 27 690,00 € HT (dont avenants)

Forme du prix du marché : ferme

Nom du ou des titulaires du marché : CIDECO

Numéros d'inscription au répertoire des entreprises : Siren 827456195

N° d'identification unique du marché public : 202308110900

Date de notification du marché public : 21 février 2024

Date de publication des données essentielles du marché public initial : non concerné

Nom de l'acheteur ou du mandataire en cas de groupement : EPF Doubs BFC

Numéro SIRET de l'acheteur : 493 901 102 00027

Nature du marché public : Services

Objet du marché public : Maîtrise d'œuvre de désamiantage et déconstruction d'un ancien site industriel à Omans

Principal code du Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 71300000-1 (services d'ingénierie)

Procédure de passation utilisée : procédure adaptée ouverte

Nom du lieu principal d'exécution : Omans (25)

Identifiant du lieu principal d'exécution : Route de Lonège 25290 ORNANS

Durée du marché public initial en nombre de mois/jours : 18 mois

Montant HT forfaitaire : 39 000 € HT

Forme du prix du marché : Révisable

Nom du ou des titulaires du marché : TAUW ENVIRONNEMENT

Numéros d'inscription au répertoire des entreprises : Siren 398 271 577

N° d'identification unique du marché public : 2024_04_080_P

Date de notification du marché public : 16 avril 2024

Date de publication des données essentielles du marché public initial : non concerné

Nom de l'acheteur ou du mandataire en cas de groupement : EPF Doubs BFC

Numéro SIRET de l'acheteur : 493 901 102 00027

Nature du marché public : Services

Objet du marché public : Assistance à maîtrise d'ouvrage de contrôle des travaux de dépollution de la friche TEEN à Rougemont-le-Château (90)

Principal code du Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 71300000-1 (services d'ingénierie)

Procédure de passation utilisée : procédure sans publicité ni mise en concurrence

Nom du lieu principal d'exécution : Rougemont-le-Château (90)

Identifiant du lieu principal d'exécution : Friche TEEN – Rougemont-le-Château (90)

Durée du marché public initial en nombre de mois/jours : 12 mois

Montant HT forfaitaire : 39 229,00 € HT

Forme du prix du marché : ferme

Nom du ou des titulaires du marché : PERL ENVIRONNEMENT

Numéros d'inscription au répertoire des entreprises : Siren 830 230 322

N° d'identification unique du marché public : 2024_05_105_P
Date de notification du marché public : 13 mai 2024
Date de publication des données essentielles du marché public initial : non concerné
Nom de l'acheteur ou du mandataire en cas de groupement : EPF Doubs BFC
Numéro SIRET de l'acheteur : 493 901 102 00027
Nature du marché public : Services
Objet du marché public : Diagnostic environnemental friche Mignerey à Dasle (25)
Principal code du Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 71300000-1 (services d'ingénierie)
Procédure de passation utilisée : procédure sans publicité ni mise en concurrence
Nom du lieu principal d'exécution : Dasle (25)
Identifiant du lieu principal d'exécution : Friche Mignerey –Dasle (25)
Durée du marché public initial en nombre de mois/jours : 1 mois
Montant HT forfaitaire : 25 792,00 € HT
Forme du prix du marché : ferme
Nom du ou des titulaires du marché : PERL ENVIRONNEMENT
Numéros d'inscription au répertoire des entreprises : Siren 830 230 322

N° d'identification unique du marché public : 2302035-1
Date de notification du marché public : 21 mai 2024
Date de publication des données essentielles du marché public initial : 17 juin 2024
Nom de l'acheteur ou du mandataire en cas de groupement : EPF Doubs BFC
Numéro SIRET de l'acheteur : 493 901 102 00027
Nature du marché public : Travaux
Objet du marché public : Lot 1 : Déconstruction, désamiantage et déplombage de la friche TEEN à Rougemont-le-Château (90)
Principal code du Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 45110000 (Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement)
Procédure de passation utilisée : procédure adaptée ouverte
Nom du lieu principal d'exécution : Rougemont-le-Château (90)
Identifiant du lieu principal d'exécution : Friche TEEN–Rougemont-le-Château (90)
Durée du marché public initial en nombre de mois/jours : 4 mois
Montant HT : 120 320,76 € HT
Forme du prix du marché : révisable
Nom du ou des titulaires du marché : BELFORT TOUS TRAVAUX
Numéros d'inscription au répertoire des entreprises : Siren 821 765 864
Sous-traitant 1 : BATI ELSASS ENVIRONNEMENT– Siren 823 197 553
Sous-traitant 2 : IENTILEZZA – Siren 444 889 554

N° d'identification unique du marché public : 2302035-2
Date de notification du marché public : 21 mai 2024
Date de publication des données essentielles du marché public initial : 17 juin 2024
Nom de l'acheteur ou du mandataire en cas de groupement : EPF Doubs BFC
Numéro SIRET de l'acheteur : 493 901 102 00027
Nature du marché public : Travaux
Objet du marché public : Lot 2 : Dépollution de la friche TEEN à Rougemont-le-Château (90)
Principal code du Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 45110000 (Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement)
Procédure de passation utilisée : procédure adaptée ouverte
Nom du lieu principal d'exécution : Rougemont-le-Château (90)
Identifiant du lieu principal d'exécution : Friche TEEN–Rougemont-le-Château (90)
Durée du marché public initial en nombre de mois/jours : 8 mois
Montant HT : 360 607,00 € HT
Forme du prix du marché : révisable
Nom du ou des titulaires du marché : GCM ENVIRONNEMENT
Numéros d'inscription au répertoire des entreprises : Siren 432 967 933
Co-traitant 1 : TRAVAUX PUBLICS SCHNEIDER – Siren 403 789 340

N° d'identification unique du marché public : ASS-2024
Date de notification du marché public : 1er juillet 2024
Date de publication des données essentielles du marché public initial : 22 juillet 2024
Nom de l'acheteur ou du mandataire en cas de groupement : EPF Doubs BFC
Numéro SIRET de l'acheteur : 493 901 102 00027
Nature du marché public : Fournitures
Objet du marché public : Assurance dommages aux biens et risques annexes
Principal code du Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 66515200 (Services d'assurance de biens)
Procédure de passation utilisée : procédure formalisée ouverte
Nom du lieu principal d'exécution : Siège de l'EPF Doubs BFC
Identifiant du lieu principal d'exécution : 21 Rue Louis Pergaud – 25000 BESANÇON
Durée du marché public initial en nombre de mois/jours : 42 mois
Montant TTC : 1 178 624,12 € TTC
Forme du prix du marché : révisable

Nom du ou des titulaires du marché : GROUPE SATEC
Numéros d'inscription au répertoire des entreprises : Siren 784 395 725
Co-traitant 1 : AERIAL ASSURANCE – Siren 420 795 668
Co-traitant 2 : ACCELERANT – ID refassu 2660022

N° d'identification unique du marché public : DIAG-RIVEX
Date de notification du marché public : 9 juillet 2024
Date de publication des données essentielles du marché public initial : non concerné
Nom de l'acheteur ou du mandataire en cas de groupement : EPF Doubs BFC
Numéro SIRET de l'acheteur : 493 901 102 00027
Nature du marché public : Services
Objet du marché public : Diagnostic amiante et plomb avant démolition - RIVEX
Principal code du Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 71300000-1 (services d'ingénierie)
Procédure de passation utilisée : procédure sans publicité ni mise en concurrence
Nom du lieu principal d'exécution : Ornans (25)
Identifiant du lieu principal d'exécution : Route de Lonège 25290 ORNANS
Durée du marché public initial en nombre de mois/jours : 1 mois
Montant HT : 25 450,00 € HT
Forme du prix du marché : ferme
Nom du ou des titulaires du marché : SOCOTEC DIAGNOSTIC
Numéros d'inscription au répertoire des entreprises : Siren 479 076 838
Co-traitant 1 : SOCOTEC ENVIRONNEMENT – Siren 834 096 497

N° d'identification unique du marché public : 2024-16
Date de notification du marché public : 24 septembre 2024
Date de publication des données essentielles du marché public initial : non concerné
Nom de l'acheteur ou du mandataire en cas de groupement : EPF Doubs BFC
Numéro SIRET de l'acheteur : 493 901 102 00027
Nature du marché public : Services
Objet du marché public : Débarras de maisons d'habitation
Principal code du Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 90911200 (Services de nettoyage de bâtiments)
Procédure de passation utilisée : procédure adaptée restreinte
Nom du lieu principal d'exécution : Saint-Saulge (58)
Identifiant du lieu principal d'exécution : 17, 19, 21 Rue du Commerce – Saint-Saulge (58)
Durée du marché public initial en nombre de mois/jours : 14 jours
Montant HT : 29 500,00 € HT
Forme du prix du marché : ferme
Nom du ou des titulaires du marché : KLC ENVIRONNEMENT
Numéros d'inscription au répertoire des entreprises : Siren 811 960 277

N° d'identification unique du marché public : 2024-12
Date de notification du marché public : 30 septembre 2024
Date de publication des données essentielles du marché public initial : 28 octobre 2024
Nom de l'acheteur ou du mandataire en cas de groupement : EPF Doubs BFC
Numéro SIRET de l'acheteur : 493 901 102 00027
Nature du marché public : Travaux
Objet du marché public : Travaux d'étanchéité du restaurant – Maisons du Bois Lièvremon
Principal code du Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 45112500-0 (travaux de terrassement)
Procédure de passation utilisée : procédure sans publicité ni mise en concurrence - Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022
Nom du lieu principal d'exécution : Maisons du Bois Lièvremon (25)
Identifiant du lieu principal d'exécution : 6 Route Nationale – Maisons du Bois Lièvremon (25)
Durée du marché public initial en nombre de mois/jours : 3 mois
Montant HT : 95 611,59 € HT
Forme du prix du marché : ferme
Nom du ou des titulaires du marché : GCBAT
Numéros d'inscription au répertoire des entreprises : Siren 424 062 537

N° d'identification unique du marché public : 2024-13
Date de notification du marché public : 7 novembre 2024
Date de publication des données essentielles du marché public initial : 4 décembre 2024
Nom de l'acheteur ou du mandataire en cas de groupement : EPF Doubs BFC
Numéro SIRET de l'acheteur : 493 901 102 00027
Nature du marché public : Travaux
Objet du marché public : Travaux d'assainissement de l'auberge - Druyes-les-Belles-Fontaines
Principal code du Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 45232410-9 (travaux d'assainissement)
Procédure de passation utilisée : procédure sans publicité ni mise en concurrence - Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022
Nom du lieu principal d'exécution : Druyes-les-Belles-Fontaines (89)
Identifiant du lieu principal d'exécution : 4 Place Jean Bertin – Druyes-les-Belles-Fontaines (89)

Durée du marché public initial en nombre de mois/jours : 21 jours
Montant HT : 45 987,00 € HT
Forme du prix du marché : ferme
Nom du ou des titulaires du marché : RTP
Numéros d'inscription au répertoire des entreprises : Siren 527 480 875

N° d'identification unique du marché public : 2024-14
Date de notification du marché public : 17 décembre 2024
Date de publication des données essentielles du marché public initial : 15 janvier 2025
Nom de l'acheteur ou du mandataire en cas de groupement : EPF Doubs BFC
Numéro SIRET de l'acheteur : 493 901 102 00027
Nature du marché public : Services
Objet du marché public : Marché de maîtrise d'œuvre relatif au désamiantage, au déplombage, à la déconstruction et à la dépollution d'un ensemble industriel à Delle (90)
Principal code du Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 71300000-1 (services d'ingénierie)
Procédure de passation utilisée : procédure adaptée ouverte
Nom du lieu principal d'exécution : Delle (90)
Identifiant du lieu principal d'exécution : 18 bis Avenue du Général de Gaulle – Delle (90)
Durée du marché public initial en nombre de mois/jours : 24 mois
Montant HT : 48 000,00 € HT
Forme du prix du marché : révisable
Nom du ou des titulaires du marché : EODD INGENIEURS CONSEILS
Numéros d'inscription au répertoire des entreprises : Siren 987 479 607

DELIBERATION :

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la liste des marchés de plus de 25 000 € HT conclus par l'EPF depuis le 01/01/2024.

RESULTATS DU SCRUTIN : 20 votants et 20 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES (point 17 dans les documents remis aux élus)

17 – 1 THEME DE LA REUNION DE L'AG EPF DU 20/6/25 A ARC&SENANS (indiqué oralement aux élus)

L'Assemblée générale de l'EPF aura lieu en présentiel et en visio le vendredi 20/6/25 à 8H30. Elle sera suivie d'un Conseil d'administration à 9H et d'une table ronde à 10H30.

Il est proposé que le thème de cette table ronde porte sur :

« **Les enjeux fonciers de l'adaptation des territoires soumis aux risques climatiques en BFC** »

Le dérèglement climatique et l'intensification des risques naturels posent des défis majeurs pour les territoires, notamment en Bourgogne-Franche-Comté. Les élus locaux sont confrontés à la nécessité de concilier le développement territorial avec la prise en compte des risques naturels et leur aggravation. Ce colloque (conférence/table ronde) vise à explorer les stratégies et les actions à mettre en place pour répondre à ces enjeux, en mettant l'accent sur la gestion des risques d'inondation et la maîtrise/intervention foncière.

Selon disponibilité, les intervenants en cours de sollicitation sont :

- **Jean Jouzel** : Climatologue et ancien vice-président du GIEC
- **Valérie Masson-Delmotte** : Climatologue et co-présidente du groupe de travail I (sur les bases physiques du climat) du GIEC jusqu'en 2023
- **François Gemenne** : Spécialiste des questions de géopolitique de l'environnement et des migrations climatiques, Président du Conseil scientifique de la Fondation pour la Nature et l'Homme
- **Olivier David** : Directeur régional de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- **Nicolas Mourlon** : Directeur général de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- **Thierry Lebel** : directeur de recherche émérite à l'Institut des Géosciences et de l'Environnement de Grenoble (Université Grenoble-Alpes) *Centre de recherche de Climatologie de l'Université de Bourgogne sous la direction de Benjamin Pohl (responsable d'équipe) et de Thomas Saucède (directeur de l'UMR 6282)*
- **Michel MAGNY** : directeur de recherche émérite du CNRS au laboratoire Chrono-environnement de Besançon (Université Marie et Louis Pasteur)
- **Séverine BOURGEOIS** : directrice du Cerema Centre-Est (département laboratoire d'Autun, spécialisé notamment sur géotechnique, les ouvrages hydrauliques et les risques naturels)
- **EPTB Saône-Doubs** (avec pôle inondation)
- **ADEME Bourgogne Franche-Comté** (avec pôle territoires durables)

Cette table ronde composée de 3 à 5 intervenants serait animée par l'EPF.

Quelques exemples de questions à aborder :

- ✓ Comment les élus locaux peuvent-ils intégrer les données climatiques dans leurs politiques de développement territorial ?
- ✓ Quels sont les exemples de bonnes pratiques en matière de préservation de l'environnement face aux risques climatiques ?
- ✓ Comment les migrations climatiques peuvent-elles affecter la région de Bourgogne-Franche-Comté ?
- ✓ Quelles stratégies peuvent être adoptées pour gérer ces migrations tout en préservant l'environnement local ?
- ✓ Quelles sont les politiques locales actuelles en matière de gestion des risques d'inondation ?
- ✓ Comment la DREAL collabore-t-elle avec les élus locaux pour anticiper et prévenir les risques d'inondation ?
- ✓ Quelles sont les initiatives de l'Agence de l'Eau pour la gestion des ressources en eau face aux risques d'inondation ?
- ✓ Comment les élus locaux peuvent-ils s'impliquer davantage dans ces initiatives pour renforcer la prévention des inondations ?
- ✓ Quelles sont les recherches actuelles sur les impacts du changement climatique en Bourgogne-Franche-Comté ?
- ✓ Comment ces recherches peuvent-elles aider les élus locaux à prendre des décisions éclairées pour le développement territorial et la préservation de l'environnement ?
- ✓ Quel rôle l'EPF peut-il jouer pour anticiper ou limiter les conséquences de ces événements climatiques ?

M. MOUGEOT indique qu'une table ronde devrait être organisée avec des spécialistes sur la question des dérèglements climatiques, en particulier les inondations sur notre territoire qui sont de plus en plus fortes.

Mme BARTHELET signale, pour la table ronde, qu'il serait important, dans les interventions, d'avoir des personnes qui puissent apporter des solutions aux élus.

17 – 2 CREATION D'UN RESEAU D'ELU(E)S DES EPFL (indiqué oralement aux élus)

Pour rappel, l'association nationale des EPFL a proposé la création d'un **réseau d'élus des établissements publics fonciers locaux (EPFL)**. Ce réseau vise à renforcer la collaboration et l'échange d'expériences entre les élu(e)s.

Le réseau des élus des EPFL, appelé "club des élu(e)s", a pour **principaux objectifs** de :

- Favoriser la connaissance mutuelle et la formation collective des élus.
- Débattre des politiques foncières et proposer des solutions innovantes.
- Renforcer les actions de lobbying au niveau local et national pour influencer les politiques publiques.

Un mel d'invitation à participer à ce réseau a été transmis aux élus par l'Epf et l'association nationale des EPFL.

M. MICHAUD craint que le ZAN entraîne des conséquences importantes sur l'EPF notamment du fait de l'augmentation des demandes de portage. Compte tenu de la raréfaction du foncier, il va falloir conduire dans nos territoires des opérations immobilières pour répondre aux besoins des habitants qui évoluent, en particulier, avec le vieillissement de la population, avec des besoins de typologie de logements qui n'existent pas encore aujourd'hui. Il faudra faire de l'acquisition foncière pour de la requalification. Il va falloir travailler sur de la prospective.

M. MOUGEOT indique que le nouveau PPI doit prendre déjà en compte cette problématique pour un délai de 5 ans mais en cours de route, il est prévu une étape intermédiaire pour corriger en cas de besoin. Le ZAN va faire augmenter les prix et il sera nécessaire d'anticiper. Il faut espérer que le fonds vert va perdurer.

M. ALPY indique que c'est un chantier qui nous attend, notamment avec le levier de la TSE.

M. MOUGEOT indique que la TSE à l'EPF Doubs est entre 6-7 euros alors que de nombreux EPF sont entre 10-12 euros et même certains EPF sont à 18 euros. C'est un sujet sensible. Il va falloir d'abord devoir utiliser toutes les solutions de l'ingénierie financières existantes avant d'augmenter la TSE.

M. MICHAUD indique le risque de spéculation sur le foncier non bâti mais également bâti comme il va être extrêmement rare.

Du fait de l'impossibilité de certains élus d'assister au conseil d'administration le 10 avril, M. MOUGEOT indique que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 9 avril 2025 à 16h00 à l'Etablissement Public Foncier à Besançon et en visioconférence.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Le Président,



Philippe ALPY

La secrétaire de séance



Chantal GUYEN